



PARTIE C : FICHES DE MESURES

1. Mesures et paquets de mesures

1.1 Organisation des mesures

La partie C du classeur regroupe les fiches des mesures qui seront mises en œuvre dans le cadre du Projet d'agglomération.

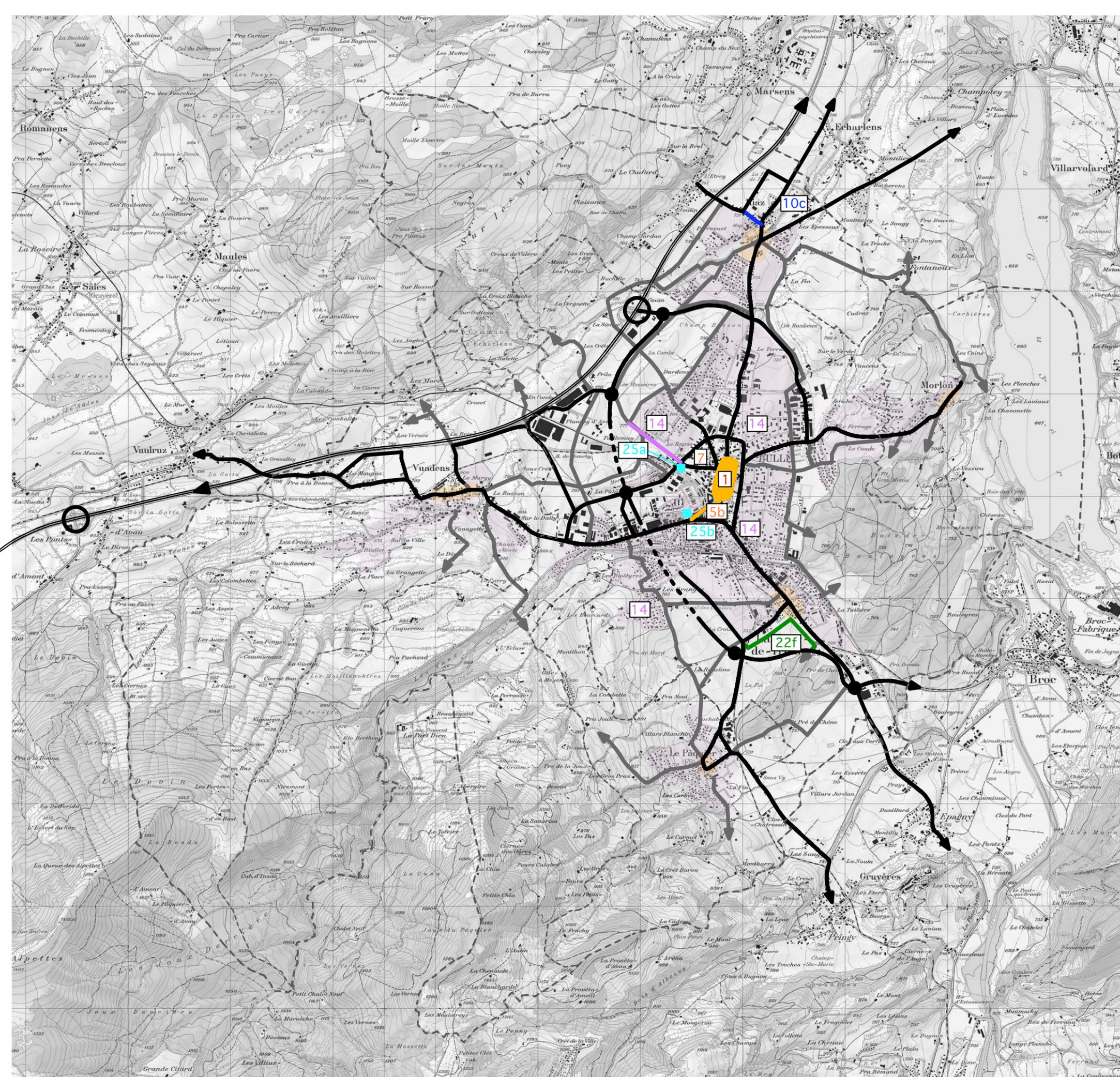
Les mesures sont regroupées en paquets (cf. chapitre B/5.) et sont classées en degré de priorité A, B et C.

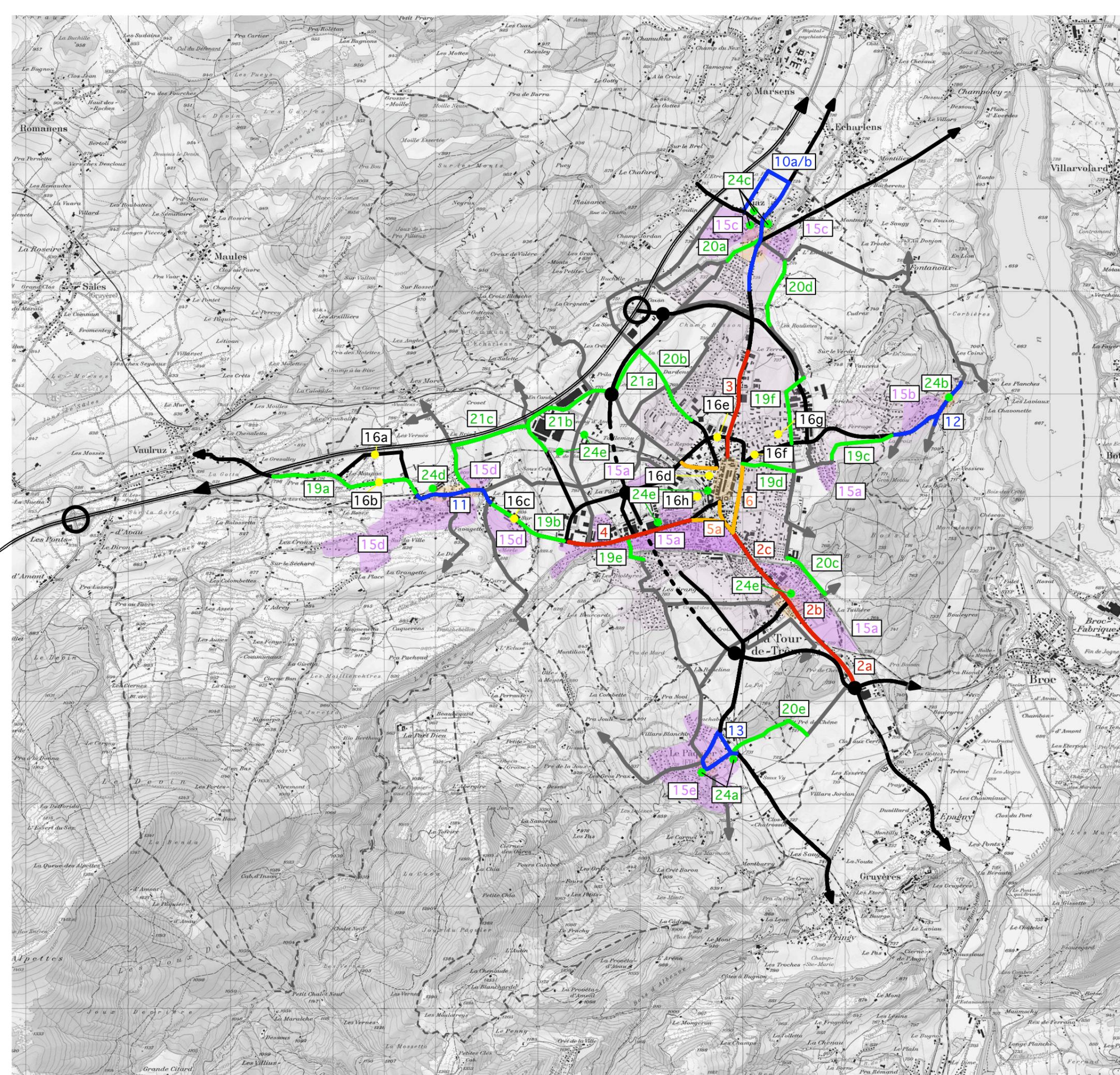
La liste complète des mesures figure dans le chapitre B/5.4.

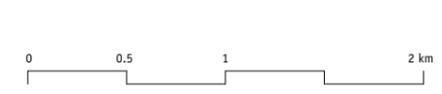
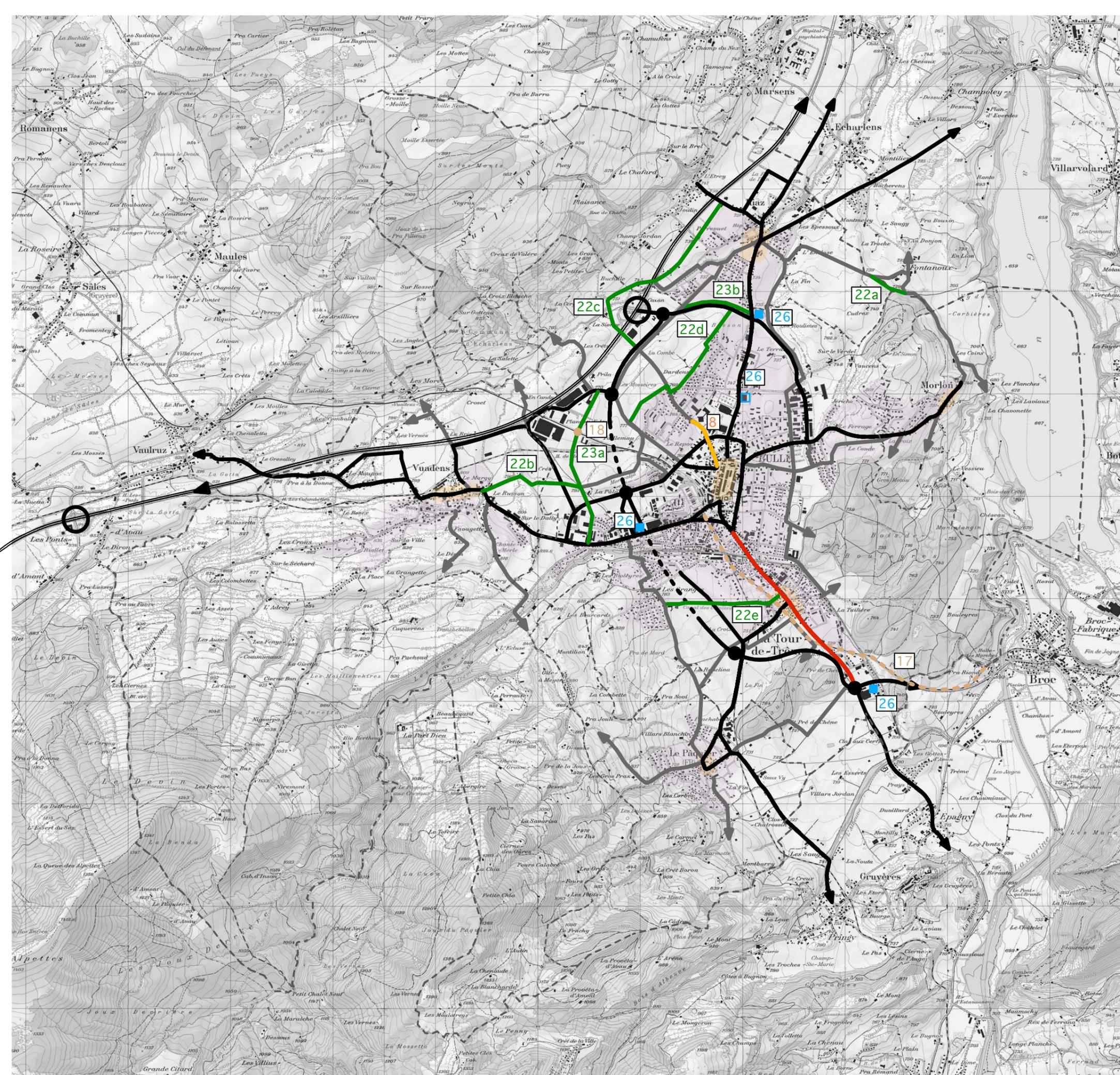
1.2 Plans des mesures

Sur les trois plans suivants ont été représentés les mesures du projet d'agglomération en fonction de leur degré de priorité :

- P1 - Plan des mesures réalisées avant 2011
- P2 - Plan des mesures de priorité A
- P3 - Plan des mesures de priorité B et C







2. Fiches de mesures

Dans ce chapitre sont regroupées les fiches des 39 mesures du Projet d'agglomération bulloise, soit :

■ Les 26 mesures infrastructurelles (mesures M1 à M26)

Les mesures infrastructurelles sont les mesures qui sont en principe co-finançables par la Loi fédérale sur le fonds d'infrastructure. Elles comprennent toutes les mesures liées aux infrastructures nécessaires à la mise en œuvre et au fonctionnement du Projet d'agglomération.

■ Les 7 mesures de gestion de la mobilité (mesures GM1 à GM7)

Les mesures de gestion de la mobilité constituent les mesures d'accompagnement au Projet d'agglomération. Elles visent à optimiser le système de transports mis en place ou à en augmenter son efficacité. Ces mesures ne sont pas finançables par la Loi fédérale sur le fonds d'infrastructure.

■ Les 6 mesures d'urbanisation (mesures U1 à U6)

Les mesures d'urbanisation sont les actions qui doivent être mises en œuvre par les communes pour atteindre les objectifs liés à l'aménagement du territoire. Elles constituent la base du Projet d'agglomération et garantissent un développement cohérent de l'agglomération. Elles ne sont pas finançables par la Loi fédérale sur le fonds d'infrastructure.

Liste des mesures infrastructurelles

Paquet 1 : Axes structurants dans la commune-centre

- M1 Réaménagement du Centre historique bullois
- M2 Réaménagement de l'axe d'entrée sud
- M3 Réaménagement de l'axe d'entrée nord
- M4 Réaménagement de l'axe d'entrée ouest
- M5 Réaménagement des axes internes bullois
- M6 Réaménagement de la rue de La Condémine
- M7 Réaménagement du chemin des Crêts
- M8 Réaménagement de la rue de La Léchère
- M9 Modification de la signalisation en relation avec la H189

Paquet 2 : Valtraloc

- M10 Réaménagement de la traversée et du centre du village de Riaz
- M11 Réaménagement de la traversée de Vuadens
- M12 Compléments d'aménagement dans la traversée de Morlon
- M13 Réaménagement du centre du village du Pâquier

Paquet 3 : Zones à vitesse modérée

- M14 Introduction des zones à vitesse modérée – Volet 1
- M15 Introduction des zones à vitesse modérée – Volet 2

Mesures isolées (transports publics)

- M16 Création de nouveaux arrêts de bus
- M17 Intégration de la ligne Bulle-Broc dans le réseau à voie normale
- M18 Création d'un nouvel arrêt ferroviaire à Planchy

Paquet 4 : Amélioration prioritaire des liaisons de mobilité douce

- M19 Amélioration prioritaire des liaisons MD entre les communes et Bulle
- M20 Amélioration prioritaire des liaisons MD intercommunales
- M21 Amélioration prioritaire des liaisons MD vers la ZA de Planchy

Paquet 5 : Amélioration secondaire des liaisons de mobilité douce

- M22 Amélioration secondaire des liaisons MD intercommunales
- M23 Amélioration secondaire des liaisons MD vers la ZA de Planchy

Mesures isolées (stationnement)

- M24 Stationnement deux-roues dans les interfaces et les lieux publics
- M25 Aménagement de parkings pour employés/habitants du centre-ville
- M26 Création de parkings-relais favorisant le co-voiturage

Liste des mesures de gestion de la mobilité

- GM1 Elaboration de plans de mobilité pour les services publics
- GM2 Développement du système "Pédibus" pour les écoliers
- GM3 Nouvelle réglementation du stationnement
- GM4 Elaboration d'un concept de stationnement par chaque commune
- GM5 Modifications des règlements communaux de stationnement
- GM6 Prestations de services
- GM7 Réaffectation de la route de Broc

Liste des mesures d'urbanisation

- U1 Plan directeur régional
- U2 Commune de Bulle
- U3 Commune du Pâquier
- U4 Commune de Riaz
- U5 Commune de Vuadens
- U6 Centres commerciaux

Mesure M1 – Réaménagement du Centre historique bullois

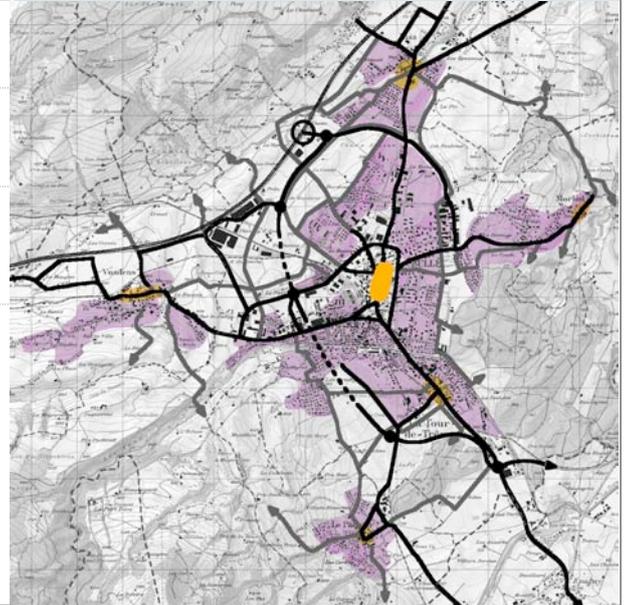
Commune(s) : Bulle

Localisation : Centre-ville de Bulle
(voir plan ci-contre)

Appartient au paquet de mesures :

P1 - Dissuasion du trafic de transit à travers le centre-ville et réorganisation du trafic d'accès

Illustration :



Description

Aménagement complet de la Grand-Rue, de la Place et de la rue du Marché ainsi que de la Place des Alpes. Ce projet consiste en une requalification complète du centre historique bullois dans le respect historique du site. En parallèle, le régime "zone 30" est introduit. La largeur des chaussées est réduite de manière à diminuer la vitesse des véhicules et à donner plus d'espace aux piétons. Le stationnement est réorganisé et diminué d'environ 60 places.

Etat actuel

La Grand-Rue et le centre historique bullois sont traversés par un trafic important (env. 13'000 véhicules par jour), incompatible avec leur rôle de centralité touristique et commerciale. Le stationnement (et sa mauvaise organisation) participe grandement au caractère routier du site devenu désagréable pour ses visiteurs.

Objectifs

Participer à la suppression du trafic de transit à travers la ville par un aménagement dissuasif en terme de temps de parcours (objectif-traffic : 6'800 véhicules par jour). Redonner une qualité au site de manière à renforcer sa vitalité. Réserver l'accès et l'utilisation du stationnement du centre historique aux clients/visiteurs.

Etat final

Un centre historique attractif pour le tourisme et le commerce de détails, agréable et accessible. Une disparition du trafic parasite et de transit. Une charge de trafic compatible avec les cheminements de mobilité douce et les contraintes environnementales.

Instances concernées

Instance responsable

Mobul

Maître(s) d'oeuvre

Bulle

Instance(s) concernée(s)

-

Coûts d'investissement : Fr. 8'500'000.-

Priorité

Réalisé avant 2011

Priorité A

Priorité B

Priorité C

Etat de la planification : en cours de réalisation, fin des travaux prévue en 2009

Echéancier de réalisation :

- Etude d'opportunité : réalisée
- Avant-projet : réalisé
- Projet : réalisé
- Mise à l'enquête et procédure : réalisées
- Exécution des travaux : 2007-2009

Mesure M2 – Réaménagement de l'axe d'entrée sud

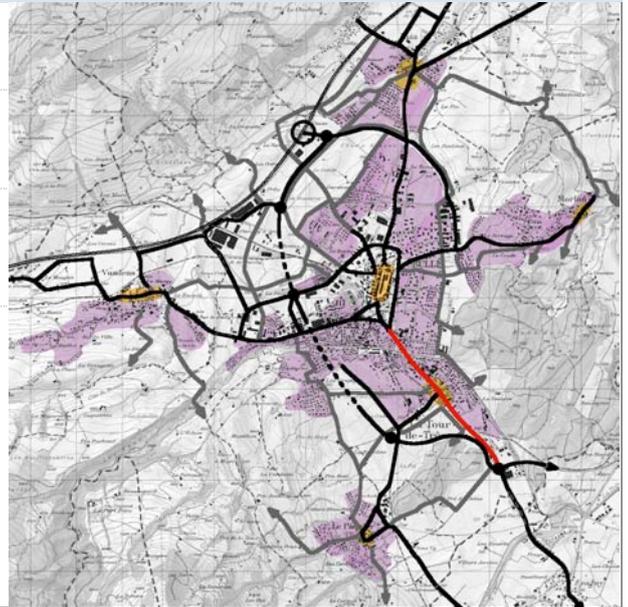
Commune(s) : Bulle

Localisation : route de l'Intyamon (a), rue de l'Ancien-Comté (b), rue de Gruyères (c)
(voir plan ci-contre)

Appartient au paquet de mesures :

P1 - Dissuasion du trafic de transit à travers le centre-ville et réorganisation du trafic d'accès

Illustration :



Description

Réaménagement de l'entrée de l'agglomération depuis le sud. Le projet consiste à mieux partager l'espace entre les différents usagers pour assurer leur sécurité et leur confort. Futur tracé d'une ligne TP urbaine, des arrêts sur chaussée y sont aménagés. Le projet vise par ailleurs une requalification des secteurs à valeur historique, soit la traversée de la Tour-de-Trême (déjà réalisée) et la rue de Gruyères.

Etat actuel

Le trafic actuel circulant sur cet axe est de 22'000 véhicules par jour. Ce trafic est essentiellement constitué de transit puisque la rue de l'Ancien-Comté est la seule entrée depuis les vallées de l'Intyamon et de la Jogne (entrée dans l'agglomération et accès à l'autoroute). Cette voie est saturée durant toutes les heures de pointe ainsi que les soirs de week-end. A part la traversée de La Tour-de-Trême qui a déjà fait l'objet d'une requalification (projet Valtraloc réalisé), le caractère de cette voie est très routier, notamment à cause de largeurs de chaussée importantes.

Objectifs

Participer à la suppression du trafic de transit à travers la ville par un aménagement dissuasif en terme de temps de parcours (objectif-traffic : 11'200 véhicules par jour). Redonner une qualité aux différents secteurs en assurant l'attractivité et la sécurité des modes doux ainsi qu'un cheminement efficace des TP.

Etat final

Un axe d'entrée modéré et multimodal. Une charge de trafic largement réduite et des nuisances fortement diminuées. Une attractivité du centre tourain augmentée.

Instances concernées

Instance responsable	Maître(s) d'oeuvre	Instance(s) concernée(s)
Mobul	Bulle	-

Coûts d'investissement : Fr. 5'510'000.-

Priorité Réalisé avant 2011 Priorité A Priorité B Priorité C

Etat de la planification : avant-projet réalisé pour la rue de Gruyères, concepts d'aménagement pour la route de l'Intyamon et la rue de l'Ancien-Comté

Echéancier de réalisation :

- Etude d'opportunité : réalisée
- Avant-projet : réalisé pour la rue de Gruyères, 2008 pour les 2 autres secteurs
- Projet : 2009
- Mise à l'enquête et procédure : 2010
- Exécution des travaux : 2011

Mesure M3 – Réaménagement de l'axe d'entrée nord

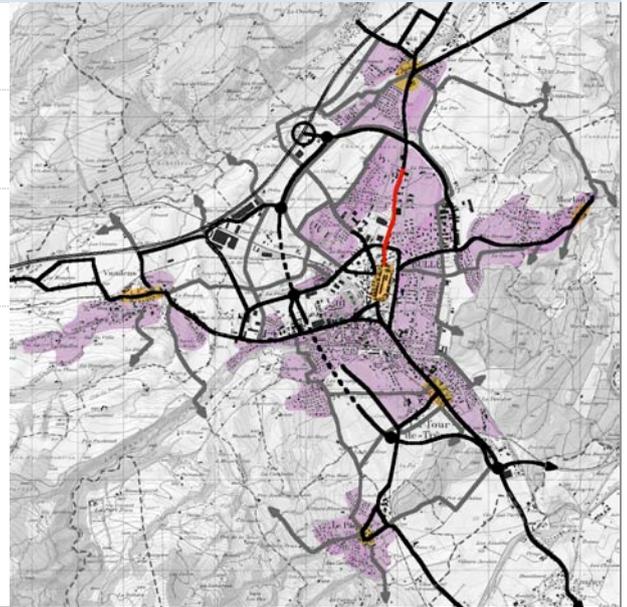
Commune(s) : Bulle

Localisation : route de Riaz entre le carrefour de l'Europe et le centre historique
(voir plan ci-contre)

Appartient au paquet de mesures :

P1 - Dissuasion du trafic de transit à travers le centre-ville et réorganisation du trafic d'accès

Illustration :



Description

Réaménagement de l'entrée de l'agglomération depuis le nord. Le projet consiste à mieux partager l'espace entre les différents usagers pour assurer leur sécurité et leur confort. Futur tracé d'une ligne TP urbaine, des arrêts sur chaussée y sont aménagés. Le projet vise par ailleurs une requalification de l'espace public proche du cimetière.

Etat actuel

Actuelle entrée principale depuis l'autoroute, le trafic circulant sur cet axe est de 22'000 véhicules par jour. Cette voie est saturée durant toutes les heures de pointe. Elle est le siège de nombreuses activités commerciales. Son caractère est très routier, notamment à cause des largeurs de chaussée importantes. Le tronçon entre la jonction de la H189 et le carrefour de l'Europe est aujourd'hui déjà réalisé.

Objectifs

Participer à la suppression du trafic de transit à travers la ville par un aménagement dissuasif en terme de temps de parcours (objectif-traffic : 12'700 véhicules par jour). Redonner une qualité aux différents secteurs en assurant l'attractivité et la sécurité des modes doux ainsi qu'un cheminement efficace des TP.

Etat final

Un axe d'entrée modéré et multimodal. Une charge de trafic largement réduite et des nuisances fortement diminuées. Un espace proche du cimetière mis en valeur.

Instances concernées

Instance responsable

Mobul

Maître (s) d'oeuvre

Bulle

Instance(s) concernée(s)

-

Coûts d'investissement : Fr. 5'200'000.-

Priorité

Réalisé avant 2011

Priorité A

Priorité B

Priorité C

Etat de la planification : avant-projet réalisé

Echéancier de réalisation :

- Etude d'opportunité : réalisée
- Avant-projet : réalisé
- Projet : 2010
- Mise à l'enquête et procédure : 2011
- Exécution des travaux : 2012-2013

Mesure M4 – Réaménagement de l'axe d'entrée ouest

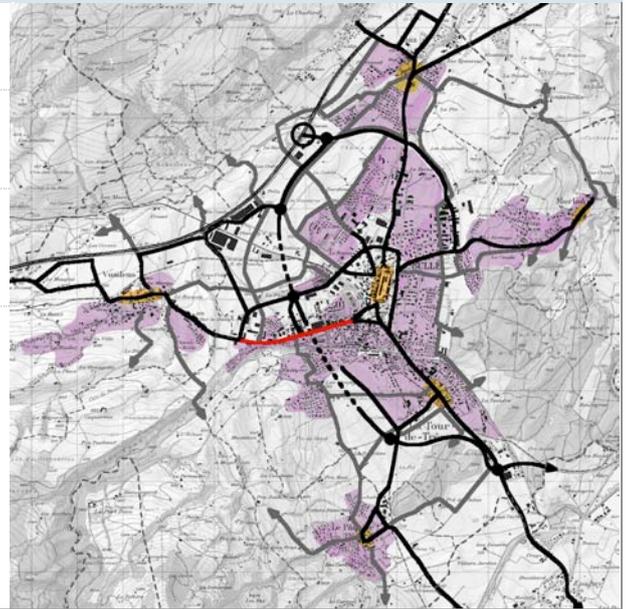
Commune(s) : Bulle

Localisation : rue de Vevey entre le carrefour de La Pâla et le giratoire du Moulin
(voir plan ci-contre)

Appartient au paquet de mesures :

P1 - Dissuasion du trafic de transit à travers le centre-ville et réorganisation du trafic d'accès

Illustration :



Description

Réaménagement de l'entrée de l'agglomération depuis l'ouest. Le projet consiste à mieux partager l'espace entre les différents usagers pour assurer leur sécurité et leur confort. Futur tracé d'une ligne TP urbaine, des arrêts sur chaussée y sont aménagés. Le projet vise par ailleurs une requalification de la place devant Espace Gruyère.

Etat actuel

D'une très grande largeur, la rue de Vevey marque actuellement la séparation entre un secteur résidentiel et une zone d'activité. Le trafic qui y circule est de 13'700 véhicules par jour. Le caractère de cette voie est très routier et les vitesses pratiquées y sont élevées.

Objectifs

Participer à la suppression du trafic de transit à travers la ville par un aménagement dissuasif en terme de temps de parcours (objectif-traffic : 6'200 véhicules par jour). Redonner un aménagement de qualité à cette voie en garantissant son rôle de nouvel accès en ville depuis la H189, en assurant l'attractivité et la sécurité des modes doux ainsi qu'un cheminement efficace des TP.

Etat final

Un axe d'entrée modéré et multimodal. Une charge de trafic largement réduite et des nuisances fortement diminuées. Un aménagement reliant les deux côtés de la rue.

Instances concernées

Instance responsable	Maître(s) d'oeuvre	Instance(s) concernée(s)
Mobul	Bulle	-

Coûts d'investissement : Fr. 5'400'000.-

Priorité Réalisé avant 2011 Priorité A Priorité B Priorité C

Etat de la planification : avant-projet réalisé

Echéancier de réalisation :

- Etude d'opportunité : réalisée
- Avant-projet : réalisé
- Projet : 2011
- Mise à l'enquête et procédure : 2012
- Exécution des travaux : 2013-2014

Mesure M5 – Réaménagement des axes internes bullois

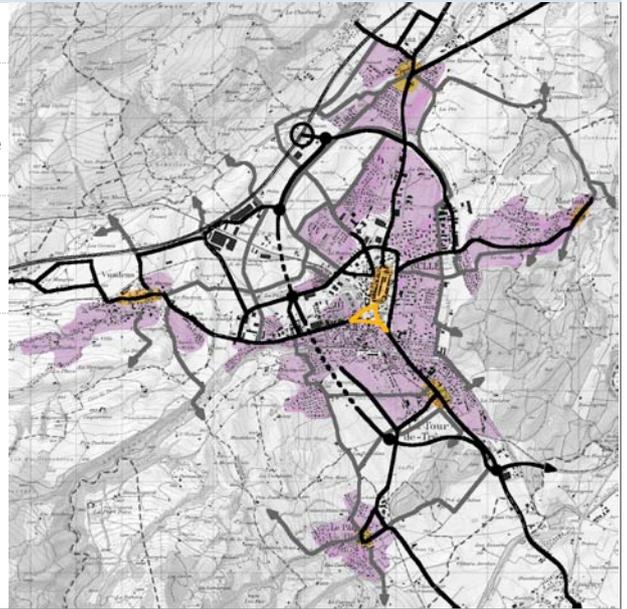
Commune(s) : Bulle

Localisation : rue de Gruyères entre le carrefour du Temple et le centre historique, Place et rue St-Denis (a), rue de Vevey entre le giratoire du Moulin et le centre historique (b)
(voir plan ci-contre)

Appartient au paquet de mesures :

P1 - Dissuasion du trafic de transit à travers le centre-ville et réorganisation du trafic d'accès

Illustration :



Description

Les secteurs concernés par cette fiche constituent une transition entre les axes d'entrée sud et ouest et le centre historique. Le projet consiste à réaménager ces espaces à forte valeur historique et à mieux partager l'espace entre les différents usagers pour leur assurer sécurité et confort. Le projet vise par ailleurs une requalification de la Place St-Denis, articulation importante du réseau bullois.

Etat actuel

Le parcours rue de Vevey – rue St-Denis – rue de Gruyères constitue actuellement la seule liaison cantonale entre la direction "Lausanne-Vevey" et la direction "Château-d'Oex-Jaunpass". Sa fonction d'axe de transit et le trafic qui y circule sont donc aujourd'hui importants (env. 15'000 véhicules par jour). Le caractère de ces voies est très routier et la Place St-Denis ressemble plus à un parking qu'à un espace de rencontre.

Objectifs

Participer à la suppression du trafic de transit à travers la ville par un aménagement dissuasif en terme de temps de parcours (objectif-traffic : 8'000 véhicules par jour). Redonner un aménagement de qualité à ces espaces en assurant l'attractivité et la sécurité des modes doux ainsi qu'un cheminement efficace des TP.

Etat final

Des axes internes modérés et multimodaux. Une charge de trafic largement réduite et des nuisances fortement diminuées. Un aménagement de qualité à la Place St-Denis.

Instances concernées

Instance responsable	Maître(s) d'oeuvre	Instance(s) concernée(s)
Mobul	Bulle	-

Coûts d'investissement : Fr. 3'900'000.- (+ Fr. 500'000.- déjà investis en 2008)

Priorité Réalisé avant 2011 Priorité A Priorité B Priorité C

Etat de la planification : projet en cours pour la rue de Vevey (réalisation en 2008), avant-projets réalisés pour le reste

Echéancier de réalisation :

- Etude d'opportunité : réalisée
- Avant-projets : réalisés
- Projets : en cours pour la rue de Vevey, 2010 pour le reste
- Mise à l'enquête et procédure : 2011
- Exécution des travaux : 2012-2013

Mesure M6 – Réaménagement de la rue de La Condémine

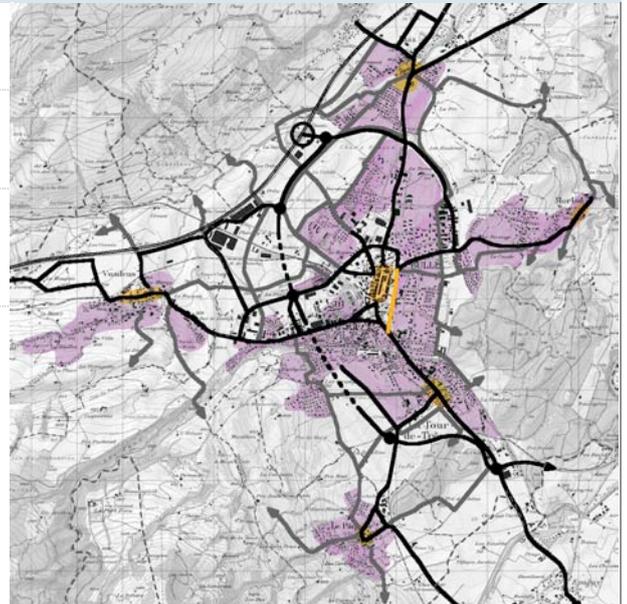
Commune(s) : Bulle

Localisation : rue de La Condémine entre le carrefour du Temple et le carrefour de La Poterne
(voir plan ci-contre)

Appartient au paquet de mesures :

P1 - Dissuasion du trafic de transit à travers le centre-ville et réorganisation du trafic d'accès

Illustration :



Description

La rue de La Condémine (ou "rue des Ecoles") constitue actuellement le petit contournement du centre historique bullois. Le projet consiste à redonner à cette voie son statut de rue collectrice de quartiers, à sécuriser plus particulièrement le secteur devant les écoles et à mieux partager l'espace entre les différents usagers pour assurer leur sécurité et leur confort.

Etat actuel

D'aspect très routier, la rue de La Condémine passe à l'orée du centre historique bullois et en constitue actuellement son contournement (liaison entre l'axe d'entrée sud et l'axe d'entrée nord). Elle est le siège des établissements scolaires de niveau primaire. Le trafic qui y circule est important, soit env. 16'000 véhicules par jour.

Objectifs

Participer à la suppression du trafic de transit à travers la ville par un aménagement dissuasif en terme de temps de parcours (objectif-traffic : 9'200 véhicules par jour). Redonner un aménagement de qualité à cette voie en garantissant la sécurité des écoliers en obtenant un abaissement adéquat des vitesses pratiquées.

Etat final

Un axe interne modéré et multimodal. Une charge de trafic largement réduite et des nuisances fortement diminuées. Un aménagement sûr pour les écoliers par des vitesses adaptées.

Instances concernées

Instance responsable	Maître(s) d'oeuvre	Instance(s) concernée(s)
Mobul	Bulle	-

Coûts d'investissement : Fr. 2'800'000.-

Priorité Réalisé avant 2011 Priorité A Priorité B Priorité C

Etat de la planification : avant-projet réalisé

Echéancier de réalisation :

- Etude d'opportunité : réalisée
- Avant-projet : réalisé
- Projet : 2011
- Mise à l'enquête et procédure : 2012
- Exécution des travaux : 2013-2014

Mesure M7 – Réaménagement du chemin des Crêts

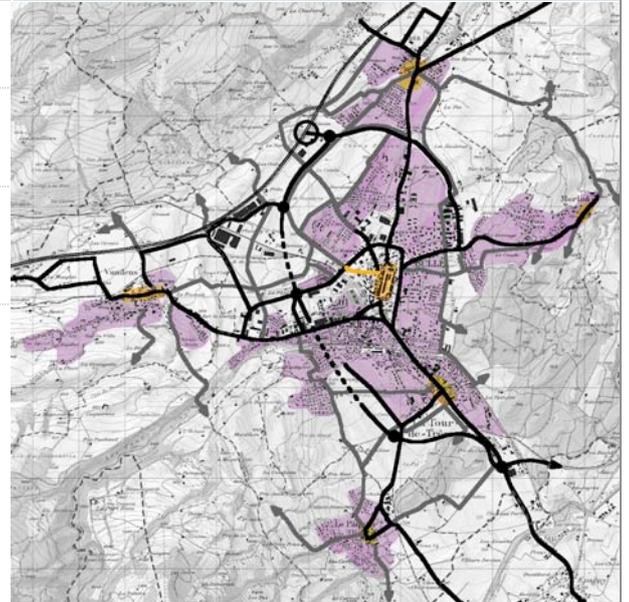
Commune(s) : Bulle

Localisation : chemin des Crêts entre la route de la Pâla et la Place Pauvre-Jacques
(voir plan ci-contre)

Appartient au paquet de mesures :

P1 - Dissuasion du trafic de transit à travers le centre-ville et réorganisation du trafic d'accès

Illustration :



Description

Entre la route de la Pâla et la Place Pauvre-Jacques, le chemin des Crêts deviendra un des accès principaux au centre historique bullois. Il accueillera également le tracé des lignes régionales et partiellement celui des lignes urbaines. Le projet consiste à réaménager cette voie de manière à ce qu'elle remplisse ces nouveaux rôles tout en garantissant la sécurité des modes doux et en limitant les nuisances pour les riverains. Un arrêt TP sera également aménagé dans le cadre de ce projet. Le stationnement y sera réorganisé.

Etat actuel

D'aspect très routier, le chemin des Crêts est actuellement une rue collectrice. Il est le siège de nombreuses places de parc utilisées par les pendulaires se rendant dans le centre historique. Les carrefours avec les voies adjacentes (rues de La Lécheretta et de La Léchère) sont peu sûrs.

Objectifs

Mettre en adéquation l'aménagement du chemin des Crêts avec les nouveaux rôles qui lui seront donnés (accès en ville et cheminement des bus). Donner à cette voie un aménagement de qualité et limiter les nuisances pour les riverains.

Etat final

Un axe interne modéré et multimodal. Des carrefours sécurisés et des nuisances maîtrisées.

Instances concernées

Instance responsable	Maître(s) d'oeuvre	Instance(s) concernée(s)
Mobul	Bulle	-

Coûts d'investissement : Fr. 260'000.-

Priorité Réalisé avant 2011 Priorité A Priorité B Priorité C

Etat de la planification : avant-projet réalisé, projet en cours de réalisation

Echéancier de réalisation :

- Etude d'opportunité : réalisée
- Avant-projet : réalisé
- Projet : en cours
- Mise à l'enquête et procédure : 2008
- Exécution des travaux : 2009

Mesure M8 – Réaménagement de la rue de La Léchère

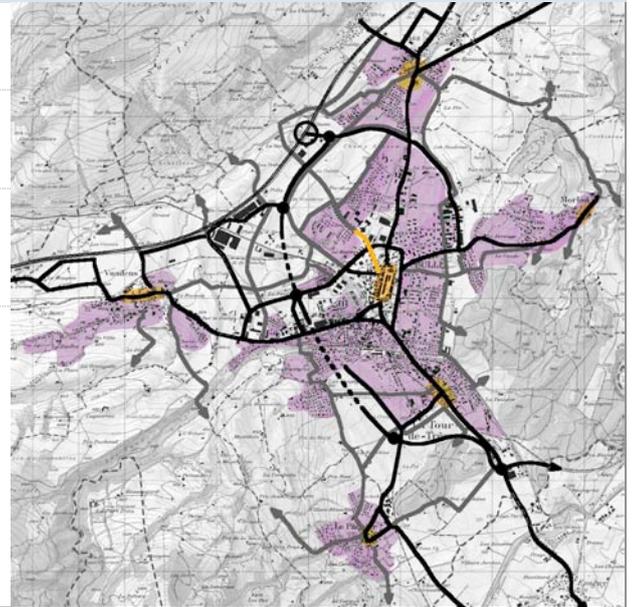
Commune(s) : Bulle

Localisation : rue de La Léchère entre la Place Pauvre-Jacques et la rue du Château-d'En-Bas
(voir plan ci-contre)

Appartient au paquet de mesures :

P1 - Dissuasion du trafic de transit à travers le centre-ville et réorganisation du trafic d'accès

Illustration :



Description

Entre la rue du Château-d'En-Bas et la Place Pauvre-Jacques, la rue de La Léchère accueillera le tracé des lignes urbaines et régionales. Elle sera par ailleurs un des accès au centre historique bullois et gardera sa fonction de liaison piétonne entre la gare et le complexe scolaire de La Léchère. Le projet consiste à réaménager cette voie de manière à ce qu'elle remplisse ces nouveaux rôles tout en garantissant la sécurité des modes doux et en limitant les nuisances pour les riverains. Le stationnement y sera réorganisé.

Etat actuel

D'aspect très routier, la rue de La Léchère est actuellement une rue collectrice. Elle est le siège de nombreux déplacements piétons puisqu'elle se situe sur le parcours gare – complexe scolaire de La Léchère. Les carrefours avec les voies adjacentes (rue de La Toula) sont peu sécuritaires.

Objectifs

Mettre en adéquation l'aménagement de la rue de La Léchère avec les nouveaux rôles qui lui seront donnés (cheminement des bus et itinéraire piéton en particulier). Donner à cette voie un aménagement de qualité et limiter les nuisances pour les riverains.

Etat final

Un axe interne modéré et multimodal. Des carrefours sécurisés et des nuisances maîtrisées.

Instances concernées

Instance responsable	Instance pilote	Instance(s) partenaire(s)
Bulle	Bulle	-

Coûts d'investissement : Fr. 900'000.-

Priorité Réalisé avant 2011 Priorité A Priorité B Priorité C

Etat de la planification : Etude d'opportunité réalisée

Echéancier de réalisation :

- Etude d'opportunité : réalisée
- Avant-projet : 2014
- Projet : 2015
- Mise à l'enquête et procédure : 2016
- Exécution des travaux : 2017-2018



Mesure M9 – Modification de la signalisation en relation avec la H189

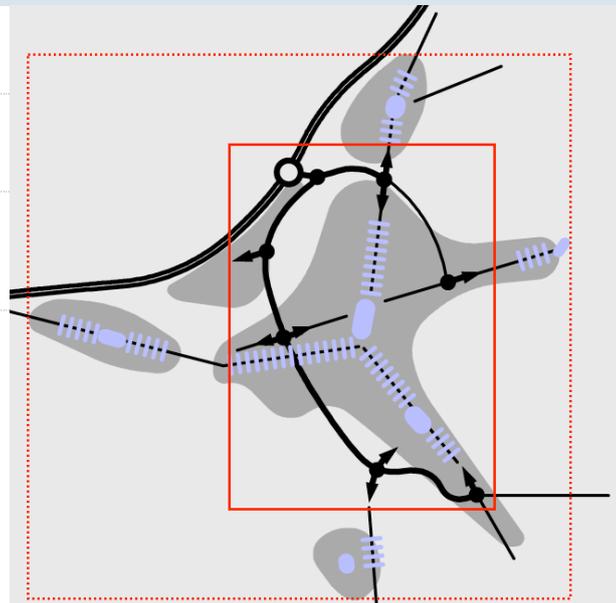
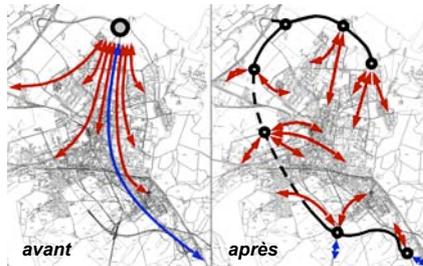
Commune(s) : Bulle principalement, dans une moindre mesure les 4 autres communes

Localisation : ensemble des carrefours principaux du réseau de l'agglomération
(voir plan ci-contre)

Appartient au paquet de mesures :

P1 - Dissuasion du trafic de transit à travers le centre-ville et réorganisation du trafic d'accès

Illustration :



Description

Afin que la H189 remplisse au mieux sa fonction de route de distribution et que les automobilistes y soient donc menés au plus vite, sans avoir à transiter par le centre-ville, la signalisation à l'intérieur de l'agglomération (en particulier dans la Ville de Bulle) doit être modifiée. Un concept global a été développé de manière à déterminer les bassins versants des différentes jonctions de la H189 ainsi que l'ensemble des itinéraires à jalonner. Une base de donnée a été créée indiquant, pour chaque carrefour, les directions à signaler.

Etat actuel

Aujourd'hui, l'ensemble de la signalisation est orientée sur la jonction autoroutière et la sortie sud en direction de Château-d'Oex et le Jaunpass. Par ailleurs, des dysfonctionnements sont observés, notamment des parcours signalés à travers des secteurs résidentiels.

Objectifs

Participer à la réduction du trafic de transit en ville en orientant au plus vite les véhicules sur la H189 afin que celle-ci joue pleinement son rôle de distribution. Supprimer le trafic parasite à travers les quartiers résidentiels.

Etat final

Une signalisation claire et simplifiée amenant les usagers à leur destination par les itinéraires les plus efficaces et les moins dommageables.

Instances concernées

Instance responsable

Mobul

Maître(s) d'oeuvre

Chaque commune sur son territoire

Instance(s) concernée(s)

Les cinq communes et le canton

Coûts d'investissement : Fr. 300'000.- (en plus des coûts déjà compris dans les projets de réaménagement des axes)

Priorité Réalisé avant 2011 Priorité A Priorité B Priorité C

Etat de la planification : avant-projet réalisé

Echéancier de réalisation :

- Etude d'opportunité : réalisée
- Avant-projet : réalisé
- Projets : 2008-2009
- Publications et procédures : 2010-2011
- Exécution des travaux : 2011-2012



Mesure M10 – Réaménagement de la traversée et du centre du village de Riaz

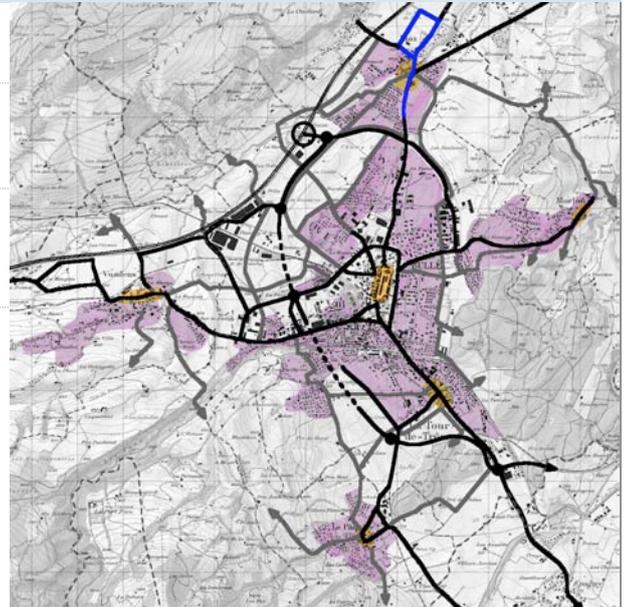
Commune(s) : Riaz

Localisation : routes cantonales en traversée de Riaz (a),
(voir plan ci-contre) rue du Temple-Romain (b) et route des
Monts (c)

Appartient au paquet de mesures :

P2 - Mesures "Valtraloc" (sécurisation et valorisation
des traversées de localité)

Illustration :



Description

Cette mesure comprend trois objets visant à modérer et sécuriser le trafic au centre de Riaz. L'objet principal est le réaménagement de la traversée de la localité. Le projet consiste à la création de portes d'entrée dans la localité, à une réduction de l'espace de circulation au profit des modes doux ainsi qu'au réaménagement complet des deux noeuds principaux. Le deuxième objet consiste à la création d'une nouvelle route d'accès au secteur situé à l'ouest du centre du village (dont l'hôpital de district), permettant de soulager ce dernier d'une partie de son trafic. Enfin, le troisième objet consiste au réaménagement de la route des Monts, qui fait partie du réseau routier central à tranquilliser. Ce dernier objet sera réalisé avant 2011. Cette mesure permet également de tenir compte du nouveau tracé de la ligne urbaine de transports publics (TP).

Etat actuel

La traversée de Riaz est empruntée par un trafic important (de 6'000 à 17'000 véhicules par jour selon les tronçons). Le caractère de cette voie est très routier et les vitesses pratiquées y sont élevées. Les deux noeuds principaux sont par ailleurs peu sûrs.

Objectifs

Redonner un aménagement de qualité à ce secteur en assurant l'attractivité et la sécurité des modes doux ainsi qu'un cheminement efficace des TP.

Etat final

Un centre de village modéré et multimodal. Des vitesses de circulation et des nuisances fortement diminuées. Un aménagement reliant les deux côtés de la rue.

Instances concernées

Instance responsable

Mobul

Maître(s) d'oeuvre

Riaz et Canton de Fribourg

Instance(s) concernée(s)

Canton de Fribourg

Coûts d'investissement : Fr. 3'895'000.- (+ Fr. 700'000.- réalisé avant 2011)

Priorité Réalisé avant 2011 Priorité A Priorité B Priorité C

Etat de la planification : Etudes d'opportunités réalisées (projet réalisé pour la route des Monts)

Echéancier de réalisation :

- Etudes d'opportunités : réalisées
- Avant-projet : 2008 (traversée), 2013 (Temple-Romain)
- Projets : 2009 (traversée), 2014 (Temple-Romain)
- Mise à l'enquête et procédure: 2010 (traversée), 2015 (Temple-Romain)
- Exécution des travaux : 2011-2012 (traversée), 2016 (Temple-Romain)

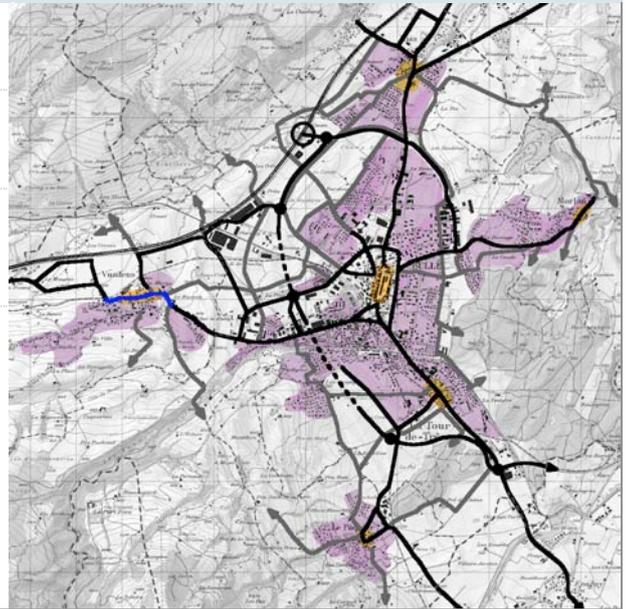
Mesure M11 – Réaménagement de la traversée de Vuadens

Commune(s) : Vuadens

Localisation : route cantonale en traversée de Vuadens
(voir plan ci-contre)

Appartient au paquet de mesures :
P2 - Mesures "Valtraloc" (sécurisation et valorisation des traversées de localité)

Illustration :



Description

Le projet consiste à la création de portes d'entrée dans la localité, à une réduction de l'espace de circulation au profit des modes doux ainsi qu'au réaménagement de la Place du Village. Il tient également compte du nouveau tracé de la ligne urbaine de transports publics.

Etat actuel

La traversée de Vuadens est empruntée par un trafic important (9'000 véhicules par jour). Le caractère très routier de cette voie et les vitesses pratiquées élevées la rendent très accidentogène. En particulier, les cheminements piétons y sont très problématiques.

Objectifs

Redonner un aménagement de qualité à ce secteur en assurant l'attractivité et la sécurité des modes doux ainsi qu'un cheminement efficace des TP.

Etat final

Une traversée de village modérée et multimodale. Des vitesses de circulation et des nuisances fortement diminuées. Un aménagement reliant les deux côtés de la rue et une place de village accueillante.

Instances concernées

Instance responsable	Maître(s) d'oeuvre	Instance(s) concernée(s)
Mobul	Vuadens et Canton de Fribourg	Canton de Fribourg

Coûts d'investissement : Fr. 2'500'000.-

Priorité Réalisé avant 2011 Priorité A Priorité B Priorité C

Etat de la planification : Etude d'opportunité en cours

Echéancier de réalisation :

- Etude d'opportunité : en cours
- Avant-projet : 2008-2009
- Projet : 2009-2010
- Mise à l'enquête et procédure : 2011-2012
- Exécution des travaux : 2013-2014



Mesure M12 – Compléments d'aménagement dans la traversée de Morlon

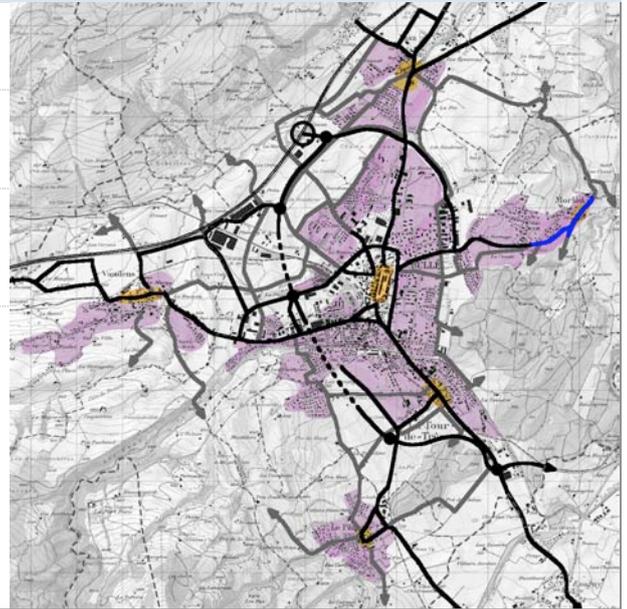
Commune(s) : Morlon

Localisation : route communale en traversée de Morlon
(voir plan ci-contre)

Appartient au paquet de mesures :

P2 - Mesures "Valtraloc" (sécurisation et valorisation des traversées de localité)

Illustration :



Description

Le projet consiste à compléter les aménagements de modération déjà réalisés. Il s'agit en particulier de sécuriser encore mieux les modes doux, et de tenir également compte du nouveau tracé de la ligne urbaine de transports publics. Pour la partie centrale du village, où la mixité des modes de transport est la plus forte, une zone 30 sera introduite.

Etat actuel

La traversée de Morlon a fait l'objet d'aménagement de modérateurs provisoires. Ces derniers donnent satisfaction quant à la diminution des vitesses pratiquées par les véhicules. Ils doivent néanmoins être améliorés quant au cheminement des modes doux et des bus.

Objectifs

Augmenter la sécurité et la qualité de vie des riverains. Adapter les aménagements modérateurs au cheminement des modes doux et au passage régulier des TP.

Etat final

Une traversée de village modérée et multimodale. Des vitesses de circulation et des nuisances fortement diminuées.

Instances concernées

Instance responsable	Maître(s) d'oeuvre	Instance(s) concernée(s)
Mobul	Morlon	-

Coûts d'investissement : Fr. 700'000.-

Priorité Réalisé avant 2011 Priorité A Priorité B Priorité C

Etat de la planification : Aménagements partiellement réalisés

Echéancier de réalisation :

- Etude d'opportunité : 2008 (concerne la zone 30 en particulier)
- Avant-projet : 2009
- Projet : 2010
- Mise à l'enquête et procédure : 2011
- Exécution des travaux : 2012-2013



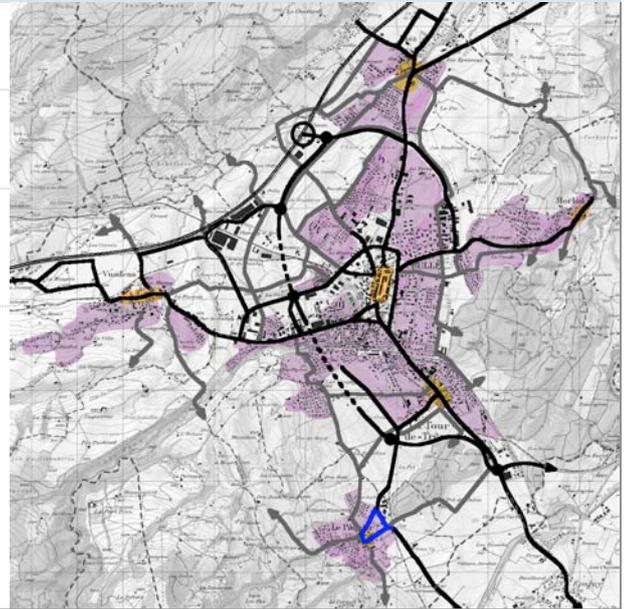
Mesure M13 – Réaménagement du centre du village du Pâquier

Commune(s) : Le Pâquier

Localisation : routes communales et tronçon de route cantonale en traversée du Pâquier
(voir plan ci-contre)

Appartient au paquet de mesures :
P2 - Mesures "Valtraloc" (sécurisation et valorisation des traversées de localité)

Illustration :



Description

Cette mesure comprend deux objets. Le premier consiste à la création de portes d'entrée dans la localité sur la route cantonale, à la création d'une traversée sécurisée ainsi qu'à une réduction de l'espace de circulation au profit des modes doux. Le deuxième objet consiste au réaménagement des deux montées entre la route cantonale et le village dont le rôle de cheminement pour les modes doux doit être affirmé. La branche nord fera l'objet de travaux avant 2011 visant à sécuriser les piétons.

Etat actuel

La route cantonale traversant Le Pâquier constitue une coupure entre le village et les zones d'activités et de détente. Les vitesses pratiquées y sont élevées et sa traversée par les modes doux est dangereuse. La première des deux montées depuis la route cantonale relie la gare au centre du village. La deuxième mène à la liaison cyclable Bulle – Le Pâquier. De caractère très routier, ces voies ne comportent que des aménagements sécuritaires minimaux pour les modes doux.

Objectifs

Redonner un aménagement de qualité à ce secteur en assurant l'attractivité et la sécurité des modes doux. Atténuer l'effet de coupure de la route cantonale.

Etat final

Un centre de village et des rues d'accès modérés et multimodaux. Des vitesses de circulation et des nuisances fortement diminuées. Un aménagement de la route cantonale reliant le village avec ses zones d'activités et de détente.

Instances concernées

Instance responsable
Mobul

Maître(s) d'oeuvre
Le Pâquier

Instance(s) concernée(s)
Canton de Fribourg

Coûts d'investissement : Fr. 1'685'000.-

Priorité Réalisé avant 2011 Priorité A Priorité B Priorité C

Etat de la planification : projet partiel en cours pour la montée nord vers le village

Echéancier de réalisation :

- Etude d'opportunité : 2009
- Avant-projet : 2010
- Projet : 2011
- Mise à l'enquête et procédure : 2011-2012
- Exécution des travaux : 2013-2014

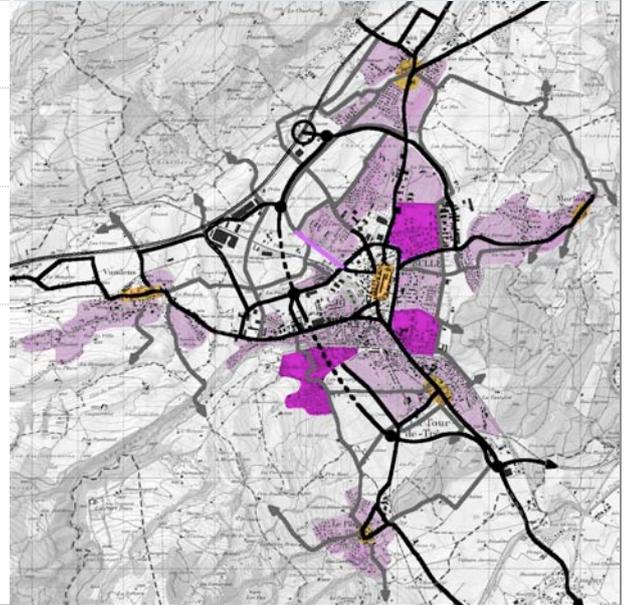
Mesure M14 – Introduction des zones à vitesse modérée – Volet 1

Commune(s) : Bulle

Localisation : Les Granges, Champ-Barby/Le Russalet,
(voir plan ci-contre) Les Agges, En Palud et chemin des Crêts

Appartient au paquet de mesures :
P3 - Mesures "Zones à vitesse modérée"

Illustration :



Description

En 2005 (secteur Bulle) et 2006 (secteur La Tour-de-Trême), Bulle s'est dotée d'une planification des zones à vitesse modérée sous la forme d'un rapport d'expertise global au sens de l'Ordonnance fédérale sur les zones 30 et les zones de rencontre. Elle a débuté l'introduction de ces zones dès la fin 2006. Le volet 1 consiste à la poursuite de la mise en place de ces zones, selon le planning établi. Quatre zones seront donc réalisées avant 2011. Par ailleurs, le chemin des Crêts, entre le chemin des Mosseires et la rue du Château-d'En-Bas, sera modéré et introduit dans la zone 30 "Léchère-Repou" afin de dissuader le trafic d'accès au centre-ville via l'interface H189 de Planchy.

Etat actuel

Les quatre zones résidentielles remplissent tous les critères pour l'introduction d'une zone à vitesse modérée. La vitesse générale de 50 km/h n'est pas compatible avec le caractère des lieux, l'activité riveraine et les cheminements en mobilité douce. Les rapports d'expertise sont à ce titre établis et validés par le canton. Le chemin des Crêts est actuellement emprunté par de nombreux véhicules accédant au centre-ville via le premier tronçon ouvert de la H189. A terme, l'accès principal en ville doit se faire par l'interface de La Pâla, celui de Planchy étant affecté à la desserte de la zone d'activité du même nom.

Objectifs

Mettre en adéquation la vitesse et l'aménagement des voiries de quartier avec leur fonction dans le réseau. Améliorer la qualité de vie des habitants.

Etat final

Des quartiers modérés et multimodaux. Des nuisances fortement diminuées. Des aménagements sûrs pour les modes doux.

Instances concernées

Instance responsable	Maître(s) d'oeuvre	Instance(s) concernée(s)
Mobul	Bulle	-

Coûts d'investissement : Fr. 500'000.-

Priorité Réalisé avant 2011 Priorité A Priorité B Priorité C

Etat de la planification : Expertises réalisées, projets partiellement réalisés

Echéancier de réalisation :

- Etudes d'opportunités : réalisées (y c. rapports d'expertise)
- Avant-projets : réalisés pour les quatre zones, 2008 pour le chemin des Crêts
- Projets : réalisés pour trois des zones, 2008 pour la zone Palud et le chemin des Crêts
- Mises à l'enquête et procédure : 2008-2009
- Exécution des travaux : 2008 à 2010

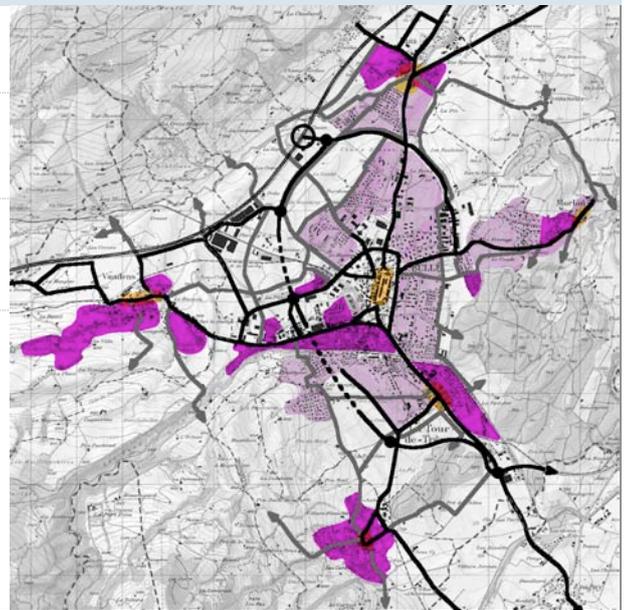
Mesure M15 – Introduction des zones à vitesse modérée – Volet 2

Commune(s) : Bulle, Morlon, Vuadens, Riaz, Le Pâquier

Localisation : Bulle (6 zones – a&b), Morlon (2 zones - c),
(voir plan ci-contre) Riaz (2 zones - d), Vuadens (3 zones - e), Le
Pâquier (2 zones - f)

Appartient au paquet de mesures :
P3 - Mesures "Zones à vitesse modérée"

Illustration :



Description

Entre 2011 et 2014, l'introduction des 14 zones présentées ci-dessus viendra terminer la tranquillisation des quartiers résidentiels. Tous les aménagements prévus seront réalisés de manière sobre et efficace. Une exception est faite pour le centre de La Tour-de-Trême pour lequel un aménagement plus complet est prévu, compte tenu du caractère historique du lieu.

Etat actuel

Les 14 zones résidentielles remplissent tous les critères pour l'introduction d'une zone à vitesse modérée. La vitesse générale de 50 km/h n'est pas compatible avec le caractère des lieux, l'activité riveraine et les cheminements en mobilité douce. Pour les zones bulloises, les rapports d'expertise sont à ce titre établis et validés par le canton. Les rues du centre de La Tour-de-Trême ont actuellement un caractère très routier. Les modes doux y cheminent de manière très inconfortable et peu sûre.

Objectifs

Mettre en adéquation la vitesse et l'aménagement des voiries de quartier avec leur fonction dans le réseau. Améliorer la qualité de vie des habitants. Redonner une qualité d'aménagement au centre de La Tour-de-Trême.

Etat final

Des quartiers modérés et multimodaux. Des nuisances fortement diminuées. Des aménagements sûrs pour les modes doux.

Instances concernées

Instance responsable	Maître(s) d'oeuvre	Instance(s) concernée(s)
Mobul	Chaque commune pour ses zones	-

Coûts d'investissement : Fr. 3'700'000.-

Priorité Réalisé avant 2011 Priorité A Priorité B Priorité C

Etat de la planification : Etudes d'opportunités réalisées pour Bulle (y c. expertises) et pour une zone de Riaz

Echéancier de réalisation :

- Etudes d'opportunités : partiellement réalisées, 2008-2009 pour le reste des zones
- Avant-projets et rapports d'expertise : 2008-2010
- Projets : 2009-2011
- Projets et mise à l'enquête : 2010 à 2012
- Exécution des travaux : 2011 à 2014

Mesure M16 – Création de nouveaux arrêts de bus

Commune(s) : Bulle, Vuadens

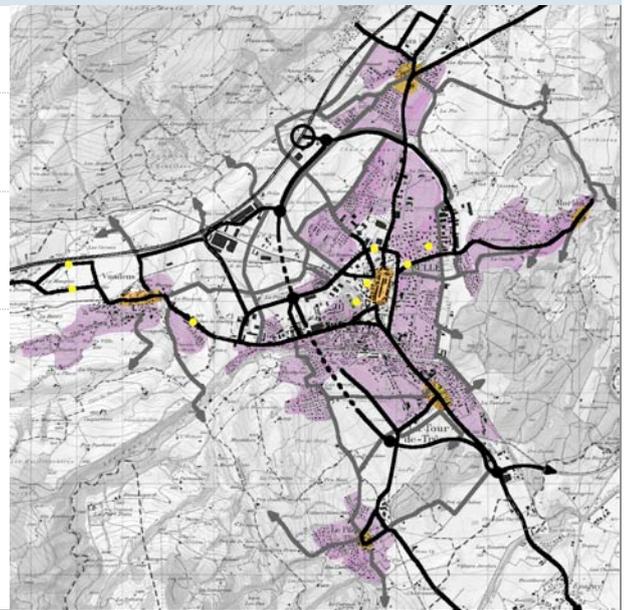
Localisation : Vuadens (3 arrêts – a à b)
(voir plan ci-contre) Bulle (5 arrêts – d à h)

Appartient au paquet de mesures :
Mesure isolée

Illustration :



Place des Alpes : nouvel arrêt (2007)



Description

Le futur réseau TP routier est composé principalement de deux lignes urbaines. La plupart des nouveaux arrêts seront créés dans le cadre des réaménagements des axes internes et d'entrée. Néanmoins, les 8 arrêts mentionnés dans cette fiche ne font partie d'aucun projet. Il sera donc nécessaire de les réaliser dès 2011. Deux d'entre eux (tête de ligne sur Vuadens) ont été classés en priorité B car il est prévu que la ligne s'arrête et rebrousse dans un premier temps à la gare de Vuadens. Les arrêts sont en principe aménagés sur chaussée (sans dépassement des véhicules) à l'exception des terminus et des arrêts sur route cantonale, excentrés par rapport aux quartiers.

Etat actuel

Aucune ligne urbaine desservant l'agglomération, aucun arrêt n'existe actuellement à ces emplacements.

Objectifs

Desservir l'agglomération le plus efficacement possible par les transports publics

Etat final

Des arrêts de TP fonctionnels, sécuritaires, respectant les directives en matière de personnes à mobilité réduite

Instances concernées

Instance responsable	Maître(s) d'oeuvre	Instance(s) concernée(s)
Mobul	Bulle et Vuadens	Le canton pour les routes cantonales

Coûts d'investissement : Fr. 1'000'000.-

Priorité Réalisé avant 2011 Priorité A Priorité B Priorité C

Etat de la planification : Etudes d'opportunités réalisées

Echéancier de réalisation :

- Etudes d'opportunités : réalisées
- Avant-projets : 2008 (2011-2012 pour les deux arrêts sur Vuadens)
- Projets : 2009
- Mise à l'enquête et procédure : 2010 (2014-2015 pour les deux arrêts sur Vuadens)
- Exécution des travaux : 2011 (2015-2016 pour les deux arrêts sur Vuadens)



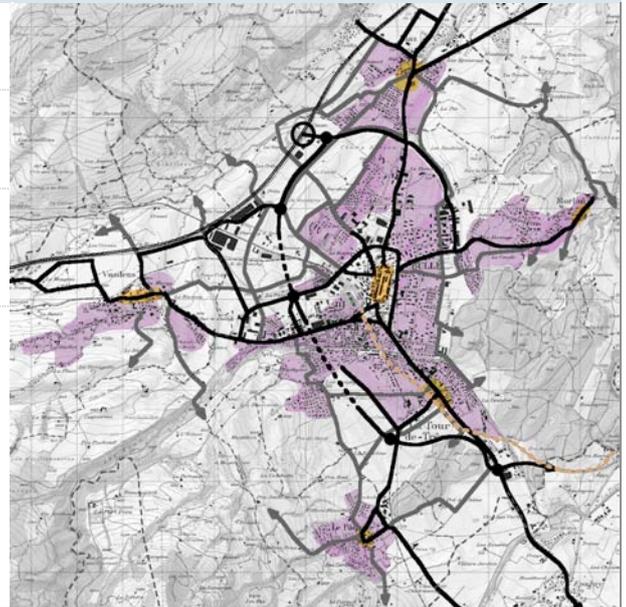
Mesure M17 – Intégration de la ligne Bulle – Broc dans le réseau à voie normale

Commune(s) : Bulle, Gruyères, Broc

Localisation : Ligne ferroviaire Bulle - Broc
(voir plan ci-contre)

Appartient au paquet de mesures :
Mesure isolée

Illustration :



Description

Mise à l'écartement normal de la ligne Bulle – Broc et modernisation des stations. Ces aménagements permettront de prolonger les futurs trains accélérés Fribourg – Romont – Bulle jusqu'à Broc créant ainsi une liaison attractive de la partie sud de l'agglomération bulloise vers le chef-lieu cantonal avec des correspondances optimales à Romont en direction de Lausanne et à Fribourg en direction de Berne. L'offre régionale entre Bulle et Broc sera aussi nettement améliorée avec une cadence de deux trains par heure. La mise à l'écartement normal permettra de réaliser des gains de productivité importants aussi bien pour le transport de voyageurs que pour le transport de marchandises par le rail.

Etat actuel

La ligne Bulle – Broc, à voie métrique, est actuellement desservie par 13 paires de trains quotidiens offrant une cadence horaire de 6 heures à 19 heures. Des correspondances sont assurées avec les trains Bulle – Romont en gare de Bulle. Le temps de parcours total entre Broc-Fabrique et Fribourg via Romont se monte aujourd'hui à 61 minutes. La ligne est aussi utilisée pour le transport de marchandises. La différence d'écartement implique d'importantes manoeuvres en gare de Bulle avec la mise sur des bogies transporteurs des wagons de marchandises.

Objectifs

Améliorer l'attractivité des transports publics et rationaliser l'exploitation ferroviaire.

Etat final

Le sud de l'agglomération bulloise disposera d'une liaison horaire accélérée vers Romont et Fribourg. Le temps de parcours de Broc-Fabrique à Fribourg sera réduit de plus de 30% et passera de 61 minutes aujourd'hui à 42 minutes. L'offre semi-horaire entre Broc et Bulle renforcera singulièrement l'attractivité des transports publics ferroviaires. Un nouvel arrêt à définir sera réalisé dans l'agglomération (Les Roseires) améliorant ainsi sa desserte fine. La mise à voie normale de la ligne Bulle-Broc permettra aussi d'augmenter l'attractivité du rail pour le transport de marchandises.

Instances concernées

Instance responsable	Maître(s) d'oeuvre	Instance(s) concernée(s)
Service des transports et de l'énergie	tpf	Mobul

Coûts d'investissement : Fr. 15'000'000.- (± 50%)

Priorité Réalisé avant 2011 Priorité A Priorité B Priorité C

Etat de la planification : Etude d'opportunité en cours

Echéancier de réalisation :

- Etude d'opportunité : en cours
- Avant-projet: 2008-2009
- Réalisation : 2015-2017

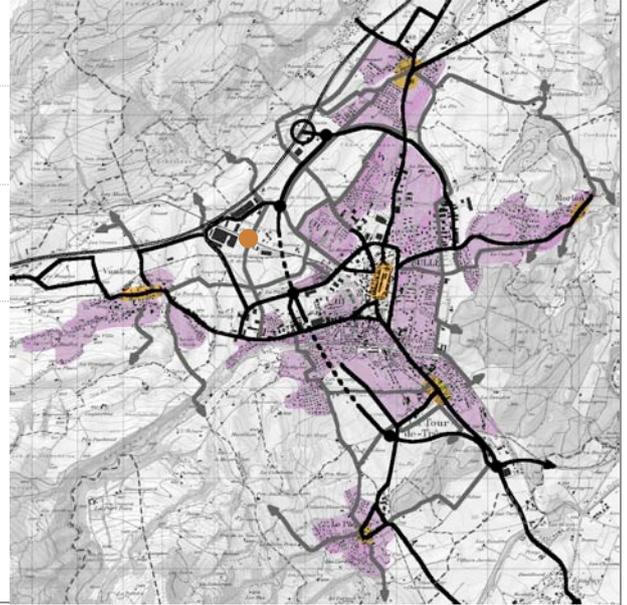
Mesure M18 – Création d'un nouvel arrêt ferroviaire à Planchy

Commune(s) : Bulle

Localisation : Ligne ferroviaire Bulle - Romont
(voir plan ci-contre)

Appartient au paquet de mesures :
Mesure isolée

Illustration :



Description

Création d'un nouvel arrêt ferroviaire sur la ligne Bulle – Romont. Dans le cadre de la connexion des lignes Broc-Bulle et Bulle-Romont, cet arrêt sera relié au reste de l'agglomération en direction du sud. Cet arrêt sera construit à proximité de la liaison de mobilité douce de manière à profiter du passage sous-voie et sera desservi à une cadence de 30 minutes / 1 heure.

Etat actuel

Une halte dessert actuellement la zone d'activités de Planchy, mais sur la ligne Bulle – Châtel-St-Denis (cadence de une heure).

Objectifs

Améliorer l'attractivité des transports publics et offrir une nouvelle liaison avec la zone d'activités de Planchy.

Etat final

La zone d'activités de Planchy sera desservie toute la journée par deux arrêts ferroviaire. Durant les heures de pointe, cette offre sera complétée par deux liaisons de bus urbains, l'une venant du quartier de Palud, l'autre de La Tour-de-Trême.

Instances concernées

Instance responsable	Maître(s) d'oeuvre	Instance(s) concernée(s)
Service des transports et de l'énergie	tpf	Mobul

Coûts d'investissement : à évaluer

Priorité Réalisé avant 2011 Priorité A Priorité B Priorité C

Etat de la planification : -

Echéancier de réalisation :

- Etude d'opportunité : à réaliser
- Avant-projet: -
- Réalisation : -



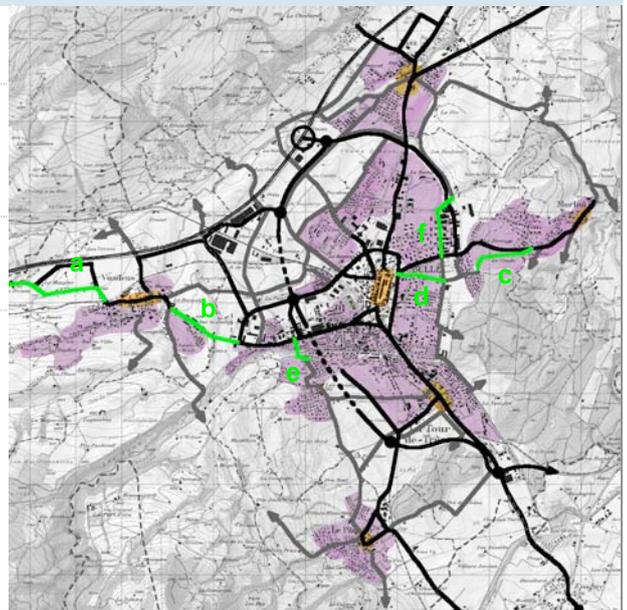
Mesure M19 – Amélioration prioritaire des liaisons MD entre les communes et Bulle

Commune(s) : Bulle, Vuadens

Localisation : Le Maupas-Vuadens (a), Le Dally (b), Le Coude-La Pépinière (c), chemin de La Pépinière (d), Les Granges-rue de Vevey (e), route du Verdel (f)
(voir plan ci-contre)

Appartient au paquet de mesures :
P4 - Amélioration prioritaire des liaisons de mobilité douce

Illustration :



Description

Le potentiel de déplacement en mobilité douce est important dans l'agglomération bulloise compte tenu des distances relativement faible à parcourir. Ce potentiel est particulièrement important pour les liaisons entre les communes et la commune-centre. Cette mesure consiste donc à aménager des équipements pour la mobilité douce sur ces itinéraires, notamment entre Vuadens et Bulle, où rien n'existe. Pour le reste, les liaisons sont existantes (Le Pâquier-Bulle) ou prises en compte dans les aménagements des axes d'entrée. Quelques améliorations ponctuelles sont par ailleurs proposées.

Etat actuel

Liaison Le Pâquier-Les Granges et Le Pâquier-La Ronclina existantes par des chemins AF. Pas de liaison attractive entre Vuadens et Bulle. Pas de liaison entre Les Granges et la rue de Vevey. Forte pente dans la liaison Bulle-Morlon via la route intercommunale.

Objectifs

Rendre attractives les liaisons en mobilité douce entre les communes et Bulle.

Etat final

Des liaisons de mobilité douce présentant une réelle alternative à la voiture.

Instances concernées

<i>Instance responsable</i>	<i>Maître(s) d'oeuvre</i>	<i>Instance(s) concernée(s)</i>
Mobul	Bulle et Vuadens	Le canton pour les routes cantonales

Coûts d'investissement : Fr. 1'210'000.-

Priorité Réalisé avant 2011 Priorité A Priorité B Priorité C

Etat de la planification : -

Echéancier de réalisation :

- Etudes d'opportunité : 2008
- Avant-projets : 2009
- Projets : 2010-2011
- Mises à l'enquête et procédures : 2011-2012
- Exécution des travaux : 2012-2013



Mesure M20 – Amélioration prioritaire des liaisons MD intercommunales

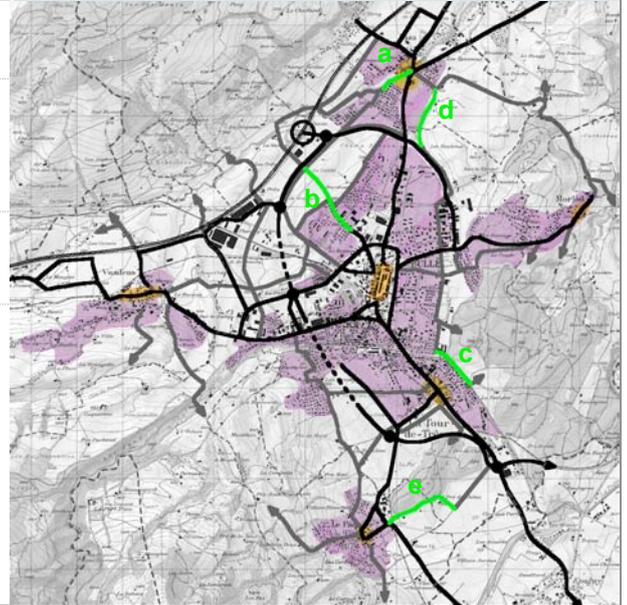
Commune(s) : Bulle, Riaz, Le Pâquier

Localisation : Riaz-centre–Champy (a), rue de La Léchère (b), Champ-Barby–Tour-de-Tr. (c), Riaz-route de Morlon (d), Le Pâquier-Le Cloalet (e)
(voir plan ci-contre)

Appartient au paquet de mesures :

P4 - Amélioration prioritaire des liaisons de mobilité douce

Illustration :



Description

Le potentiel de déplacement en mobilité douce est important dans l'agglomération bulloise compte tenu des distances relativement faibles à parcourir. Ce potentiel est particulièrement important pour les liaisons entre les communes et la commune-centre, mais peut aussi être exploité pour les liaisons entre les communes périphériques. Cette mesure consiste donc à aménager des équipements pour la mobilité douce sur ces itinéraires. Les interventions proposées complètent et améliorent les liaisons existantes.

Etat actuel

Liaison Riaz-Centre – Champy existante à réaménager. Liaison Riaz – route de Morlon existante sur Bulle mais à créer sur Riaz. Liaison Champ-Barby – Tour-de-Trême existante mais à réaménager. Liaison Le Pâquier - Le Cloalet à réaménager sur le territoire du Pâquier.

Objectifs

Rendre attractives les liaisons en mobilité douce entre les communes.

Etat final

Des liaisons de mobilité douce présentant une réelle alternative à la voiture.

Instances concernées

Instance responsable

Mobul

Maître(s) d'oeuvre

Bulle, Riaz et Le Pâquier

Instance(s) concernée(s)

-

Coûts d'investissement : Fr. 1'190'000.-

Priorité

Réalisé avant 2011

Priorité A

Priorité B

Priorité C

Etat de la planification : -

Echéancier de réalisation :

- Etudes d'opportunité : 2008
- Avant-projets : 2009-2010
- Projets : 2010-2011
- Mises à l'enquête et procédures : 2012
- Exécution des travaux : 2013-2014



Mesure M21 – Amélioration prioritaire des liaisons MD vers la ZA de Planchy

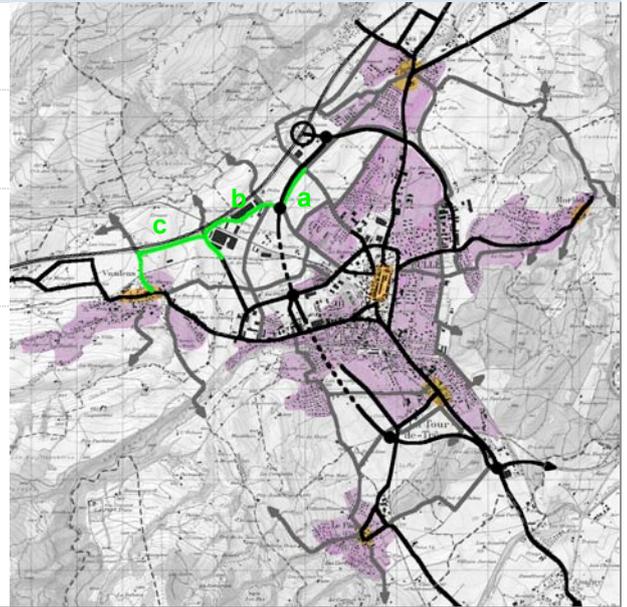
Commune(s) : Bulle, Riaz, Vuadens

Localisation : Champy-chemin des Crêts (a), route de l'Industrie (b), Vuadens-Planchy (c)
(voir plan ci-contre)

Appartient au paquet de mesures :

P4 - Amélioration prioritaire des liaisons de mobilité douce

Illustration :



Description

Le potentiel de déplacement en mobilité douce est important dans l'agglomération bulloise compte tenu des distances relativement faibles à parcourir. Ce potentiel est particulièrement important pour les liaisons entre les communes et la commune-centre, mais également pour les liaisons entre les communes et la zone d'activités de Planchy. Cette mesure consiste donc à aménager des équipements pour la mobilité douce sur ces itinéraires. Les interventions proposées complètent et améliorent les liaisons existantes.

Etat actuel

Liaison Riaz-Centre – Champy existante à réaménager. Liaison Champ-Barby – Tour-de-Trême existante mais à réaménager. Liaison Le Pâquier - Le Closalet à réaménager sur le territoire du Pâquier.

Objectifs

Rendre attractives les liaisons en mobilité douce vers la zone d'activités de Planchy.

Etat final

Des liaisons de mobilité douce présentant une réelle alternative à la voiture.

Instances concernées

Instance responsable	Maître(s) d'oeuvre	Instance(s) concernée(s)
Mobul	Bulle, Riaz et Vuadens	-

Coûts d'investissement : Fr. 1'012'500.-

Priorité Réalisé avant 2011 Priorité A Priorité B Priorité C

Etat de la planification : -

Echéancier de réalisation :

- Etudes d'opportunité : 2008
- Avant-projets : 2008-2009
- Projets : 2009-2010
- Mises à l'enquête et procédures : 2010-2011
- Exécution des travaux : 2012 à 2014



Mesure M22 – Amélioration secondaire des liaisons MD intercommunales

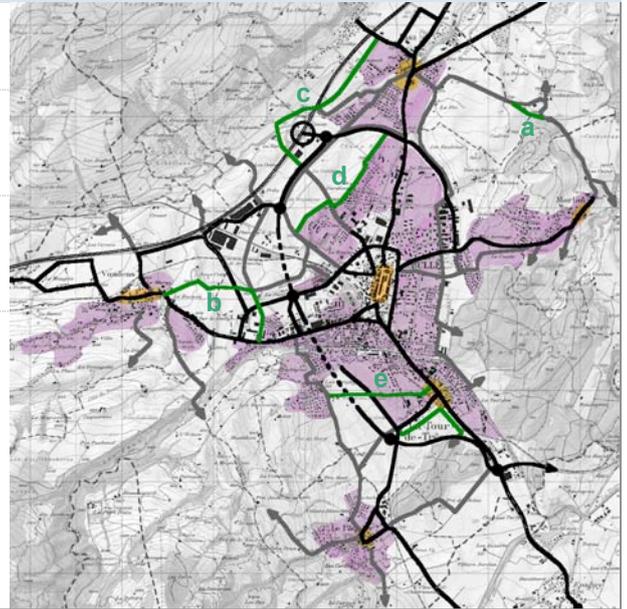
Commune(s) : Bulle, Riaz, Vuadens, Morlon

Localisation : Morlon-Riaz (a), Vuadens-La Pâla (b),
(voir plan ci-contre) route de la Sionge (c), Riaz-Montcalia (d),
Les Granges-La Ronclina (e),

Appartient au paquet de mesures :

P5 - Amélioration secondaire des liaisons de mobilité douce

Illustration :



Description

Le potentiel de déplacement en mobilité douce est important dans l'agglomération bulloise compte tenu des distances relativement faibles à parcourir. Ce potentiel est particulièrement important pour les liaisons entre les communes et la commune-centre, mais peut aussi être exploité pour les liaisons entre les communes périphériques. Cette mesure consiste donc à aménager des équipements pour la mobilité douce sur ces itinéraires. Les interventions proposées complètent et améliorent les liaisons existantes et prévues en priorité A.

Etat actuel

La route de la Sionge est utilisée par le trafic individuel motorisé, elle sera réaffectée. La liaison Vuadens – La Pâla est existante mais doit être réaménagée. Les autres liaisons n'existent pas.

Objectifs

Rendre attractives les liaisons en mobilité douce entre les communes.

Etat final

Des liaisons de mobilité douce présentant une réelle alternative à la voiture.

Instances concernées

Instance responsable	Maître(s) d'oeuvre	Instance(s) concernée(s)
Mobul	Bulle, Riaz, Vuadens et Morlon	-

Coûts d'investissement : Fr. 2'547'500.-

Priorité Réalisé avant 2011 Priorité A Priorité B Priorité C

Etat de la planification : -

Echéancier de réalisation :

- Etudes d'opportunité : 2010
- Avant-projets : 2011
- Projets : 2012-2013
- Mises à l'enquête et procédures : 2013-2014
- Exécution des travaux : 2015-2016



Mesure M23 – Amélioration secondaire des liaisons MD vers la ZA de Planchy

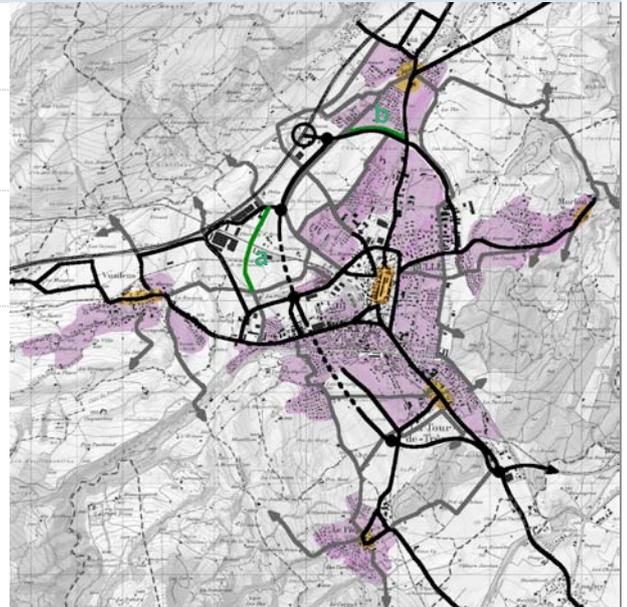
Commune(s) : Bulle

Localisation : rue de Vevey - route de l'Industrie (a)
(voir plan ci-contre) route de Riaz - Champy (b)

Appartient au paquet de mesures :

P5 - Amélioration secondaire des liaisons de mobilité douce

Illustration :



Description

Le potentiel de déplacement en mobilité douce est important dans l'agglomération bulloise compte tenu des distances relativement faibles à parcourir. Ce potentiel est particulièrement important pour les liaisons entre les communes et la commune-centre, mais également pour les liaisons entre les communes et la zone d'activités de Planchy. Cette mesure consiste donc à compléter les équipements pour la mobilité douce sur ces itinéraires. Les interventions proposées complètent et améliorent les liaisons existantes et prévues en priorité A.

Etat actuel

Aucune liaison directe entre la rue de Vevey et Planchy et entre la route de Riaz et le quartier de Champy

Objectifs

Rendre attractives les liaisons en mobilité douce vers la zone d'activités de Planchy.

Etat final

Des liaisons de mobilité douce présentant une réelle alternative à la voiture.

Instances concernées

Instance responsable

Mobul

Maître(s) d'oeuvre

Bulle

Instance(s) concernée(s)

Transports publics fribourgeois

Coûts d'investissement : Fr. 2'762'500.-

Priorité Réalisé avant 2011 Priorité A Priorité B Priorité C

Etat de la planification : -

Echéancier de réalisation :

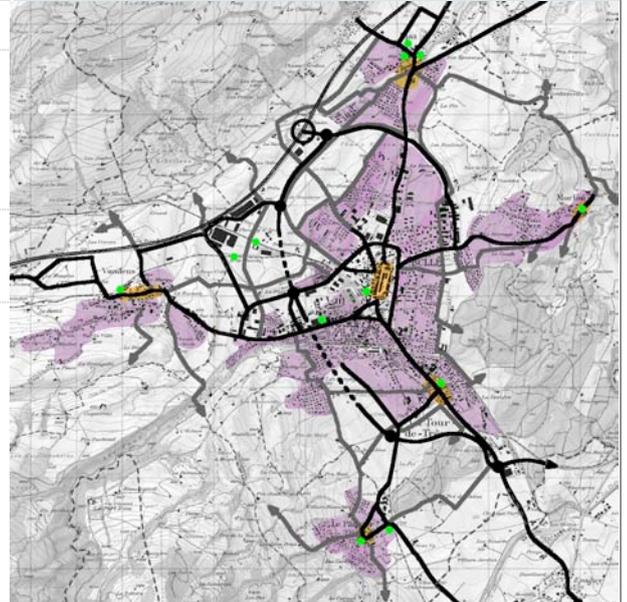
- Etude d'opportunité : 2011
- Avant-projet : 2012
- Projet : 2013-2014
- Mise à l'enquête et procédure : 2015
- Exécution des travaux : 2016-2017



Mesure M24 – Stationnement deux-roues dans les interfaces et les lieux publics

Commune(s) : Bulle, Riaz, Morlon, Vuadens, Le Pâquier

Localisation : Bulle (gare, centre-ville, Espace Gruyère, administration TdT), Riaz (hôpital, centre du village, salle polyvalente), Morlon (administration), Vuadens (gare, administration), Le Pâquier (gare, administration)
(voir plan ci-contre)



Appartient au paquet de mesures :

Mesure isolée

Illustration :



Description

Le potentiel de déplacement en mobilité douce est important dans l'agglomération bulloise compte tenu des distances relativement faibles à parcourir. Il importe de renforcer la possibilité, pour les usagers cyclistes, de se stationner dans les centralités ainsi que près des arrêts de TP principaux. Ce projet consiste à la création de quelque 300 places pour deux-roues dans les gares, près des administrations publiques, à Espace Gruyère, à l'hôpital de district ainsi que dans certains arrêts de bus, dont notamment les arrêts Centre commercial, Centre de la TdT, Vudalla, Jardin Anglais, Cité St-Michel).

Etat actuel

Le stationnement deux-roues est actuellement surtout présent dans les gares et les écoles. Des places sont également disponibles dans les lieux publics mais en nombre insuffisant par rapport aux objectifs de développement de ce mode dans le projet de l'agglomération bulloise.

Objectifs

Rendre attractives les liaisons en mobilité douce. Renforcer le stationnement dans les gares et les lieux publics, aménager des places de transfert modal au droit de certains arrêts de bus.

Etat final

Des possibilités de parcage dans les principales centralités. Une possibilité d'effectuer du "bike and ride" pour les quartiers moins bien desservis par les transports publics.

Instances concernées

Instance responsable

Mobul

Maître(s) d'oeuvre

Chaque commune sur son territoire

Instance(s) concernée(s)

-

Coûts d'investissement : Fr. 450'000.-

Priorité

Réalisé avant 2011

Priorité A

Priorité B

Priorité C

Etat de la planification : -

Echéancier de réalisation :

- Etudes d'opportunité : 2009
- Avant-projets : 2010-2011
- Projets : 2010-2011
- Mises à l'enquête et procédures : 2011-2012
- Exécution des travaux : 2012-2013



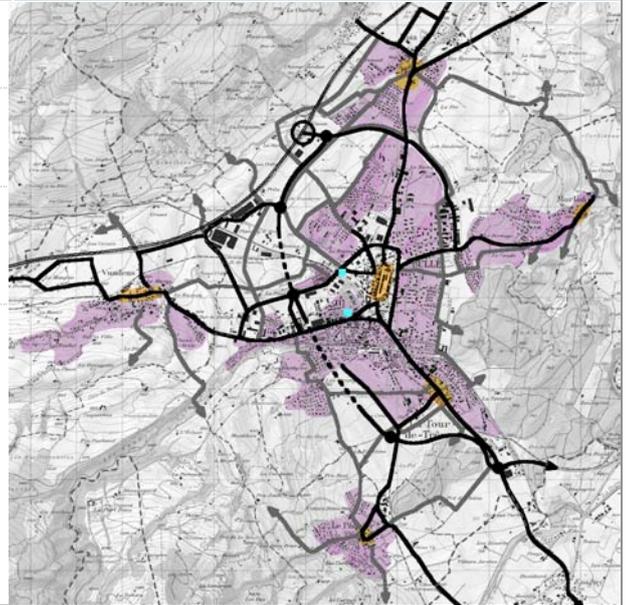
Mesure M25 – Aménagement de parkings pour employés / habitants du centre-ville

Commune(s) : Bulle

Localisation : Chemin des Crêts, Le Moulin, Vudalla
(voir plan ci-contre)

Appartient au paquet de mesures :
Mesure isolée

Illustration :



Description

Le concept de stationnement prévoit l'introduction de la durée limitée pour les parkings périphériques au centre historique de Bulle. Des vignettes payantes, destinées aux habitants et aux employés du centre historique, permettront de stationner de manière illimitée leur véhicule. La demande a été déterminée en fonction de la nouvelle desserte en transports publics et en tenant compte des autres usages desdits parkings. Il a été établi qu'il manquait environ 80 places. Le projet consiste donc à combler cette lacune en créant ces places dans les parkings "Crêts 2" et "Le Moulin".

Etat actuel

Les analyses faites dans le cadre de l'élaboration du concept de stationnement de la Ville de Bulle ont montré que de nombreux employés stationnaient dans le centre historique et avaient recours à la recharge des parcomètres. Par ailleurs, le nombre de places privées pour habitants y est insuffisant. Actuellement, deux parkings gratuits et illimités existent en périphérie directe du centre historique et sont utilisés par ces usagers principalement.

Objectifs

Libérer le centre historique des voitures "ventouses". Y limiter le trafic. Favoriser le transfert modal en introduisant des coûts de parage pour les pendulaires.

Etat final

Le parage du centre historique à usage exclusif des clients / visiteurs. Des parkings accessibles sans charger le centre historique.

Instances concernées

Instance responsable	Maître(s) d'oeuvre	Instance(s) concernée(s)
Mobul	Bulle	-

Coûts d'investissement : Fr. 160'000.-

Priorité Réalisé avant 2011 Priorité A Priorité B Priorité C

Etat de la planification : Avant-projets réalisés

Echéancier de réalisation :

- Etudes d'opportunités : réalisées
- Avant-projets : réalisés
- Projets : 2008
- Mise à l'enquête et procédures : 2008
- Exécution des travaux : 2008 à 2009

Mesure M26 – Création de parkings-relais favorisant le co-voiturage

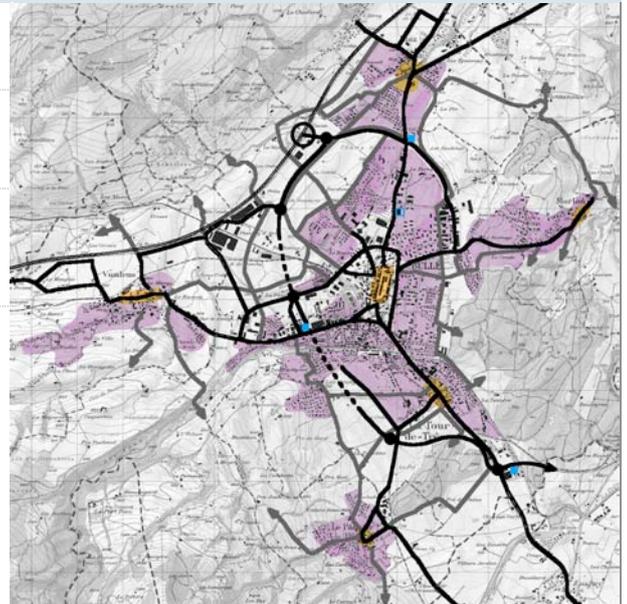
Commune(s) : Bulle, Riaz

Localisation : Interface de Riaz et accrochage-sud H189
(voir plan ci-contre)

Appartient au paquet de mesures :

Mesure isolée

Illustration :



Description

Compte tenu des distances à parcourir et des fréquences prévues pour les bus, le système "parking-relais" n'a que peu de potentiel dans une agglomération comme celle de Bulle. Néanmoins, certains usagers pourraient être attirés par ce type de pratique, notamment à cause des restrictions faites en matière de stationnement. Le projet consiste à créer une cinquantaine de places au nord de l'agglomération, vers l'interface H189 de Riaz. Au sud, il y aurait lieu de combiner le parking-relais avec le centre commercial existant proche de l'accrochage sud de la H189, dans la zone d'activités du Cloalet. Pour le nord, une telle solution pourrait également être trouvée avec le centre commercial Coop, quoique déjà trop à l'intérieur de la zone urbanisée. Les parkings précités devraient également pouvoir accueillir des usagers désireux de pratiquer du co-voiturage, notamment en direction de Fribourg.

Etat actuel

Pas de parkings d'échange ou de pratiques s'y assimilant. Le co-voiturage est pratiqué en direction de Fribourg. Les usagers se stationnent (de manière gênante) dans le parking du cimetière (entrée nord de la ville).

Objectifs

Permettre la pratique du parc-relais et du co-voiturage. Libérer le parking du cimetière.

Etat final

Quelques places de parking d'échange permettant de compléter le système global en faveur d'un transfert modal.

Instances concernées

Instance responsable

Mobul

Maître(s) d'oeuvre

Bulle

Instance(s) concernée(s)

-

Coûts d'investissement : Fr. 300'000.-

Priorité

Réalisé avant 2011

Priorité A

Priorité B

Priorité C

Etat de la planification : -

Echéancier de réalisation :

- Etudes d'opportunités : 2011
- Avant-projets : 2011
- Projets : 2012
- Mises à l'enquête et procédures : 2013-2014
- Exécution des travaux : 2015 à 2018



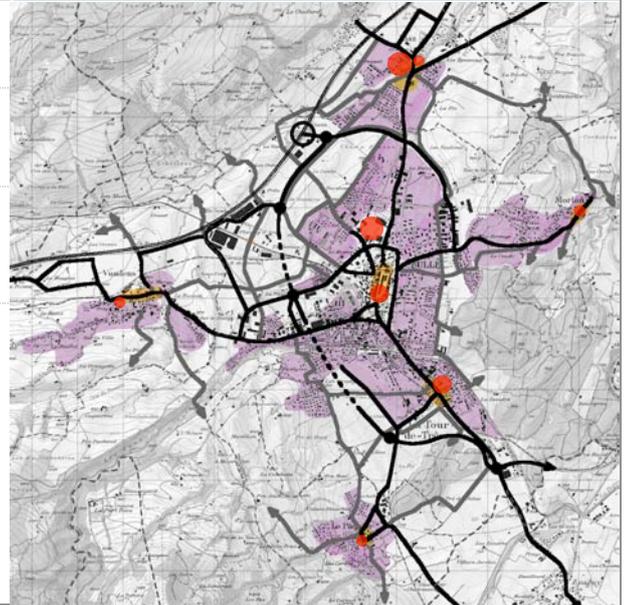
Mesure GM1 – Elaboration de plans de mobilité pour les services publics

Commune(s) : Bulle, Riaz, Morlon, Vuadens, Le Pâquier

Localisation : Administrations, écoles, hôpital
(voir plan ci-contre)

Appartient au paquet de mesures :
Mesure isolée

Illustration :



Description

Elaboration de plans de mobilité pour les différents services publics de l'agglomération (administrations cantonales et communales, hôpital de district, Collège du Sud, cycles d'orientation de la Gruyère, écoles primaires), consistant à offrir aux employés un éventail de mesures permettant de favoriser les modes de transports alternatifs à la voiture individuelle pour leurs déplacements pendulaires et professionnels. Cette mesure a en outre valeur d'exemple pour les autres entreprises existantes de l'agglomération afin de les persuader à suivre cette voie.

Etat actuel

Les services publics de l'agglomération ne disposent aujourd'hui pas de plans de mobilité. Quelques règles en matière de stationnement existent dans certains d'entre eux mais elles restent peu contraignantes. Pour l'agglomération bulloise, les services publics sont des employeurs importants puisque cela représente environ 1'500 à 2'000 employés.

Objectifs

Diminuer le trafic motorisé et encourager les autres modes de transports. Servir d'exemple aux autres entreprises.

Etat final

Des déplacements pendulaires motorisés réduits pour les services publics. Moins de places de parc à disposition des employés communaux et cantonaux. D'autres entreprises motivées par les plans de mobilité.

Instances concernées

<i>Instance responsable</i>	<i>Maître(s) d'oeuvre</i>	<i>Instance(s) concernée(s)</i>
Mobul	Chaque service public	Communes, canton, direction de l'hôpital

Coûts d'investissement : -

Priorité Réalisé avant 2011 Priorité A Priorité B Priorité C

Etat de la planification : Principes énoncés dans le cadre de l'élaboration du concept de stationnement de Bulle

Echéancier de réalisation :

- Etude d'opportunité : réalisée pour Bulle
- Projets : 2008 à 2011
- Mise en oeuvre : 2011 à 2014



Mesure GM2 – Développement du système "Pédibus" pour les écoliers

Commune(s) : Bulle, Riaz, Morlon, Vuadens, Le Pâquier

Localisation : Ensemble du périmètre de l'agglomération
(voir plan ci-contre)

Appartient au paquet de mesures :
Mesure isolée

Illustration :



Description

Définition d'un réseau "Pédibus" pour les écoliers habitant à une distance pouvant être faite à pied. Mise en place d'une organisation structurée permettant de trouver des personnes capables d'assurer ce service et de garantir sa pérennité.

Etat actuel

Trois lignes sont en projet à Bulle. Pas de lignes en service.

Objectifs

Garantir la sécurité des écoliers sur le chemin de l'école et devant les écoles. Diminuer le trafic motorisé lié aux parents accompagnant leur enfant à l'école.

Etat final

Des chemins de l'école sûrs. Une sécurité accrue devant les écoles liée notamment à un assainissement de leurs accès par une diminution de voitures de parents. Une réduction du trafic motorisé.

Instances concernées

Instance responsable

Mobul

Maître(s) d'œuvre

Chaque commune

Instance(s) concernée(s)

Communes, administration des écoles

Coûts d'investissement : -

Priorité

Réalisé avant 2011

Priorité A

Priorité B

Priorité C

Etat de la planification : 3 lignes en projet

Echéancier de réalisation :

- Etude d'opportunité : réalisée pour Bulle
- Projets : à compléter entre 2008 et 2009
- Mise en oeuvre : 2008 à 2012

Mesure GM3 – Nouvelle réglementation du stationnement

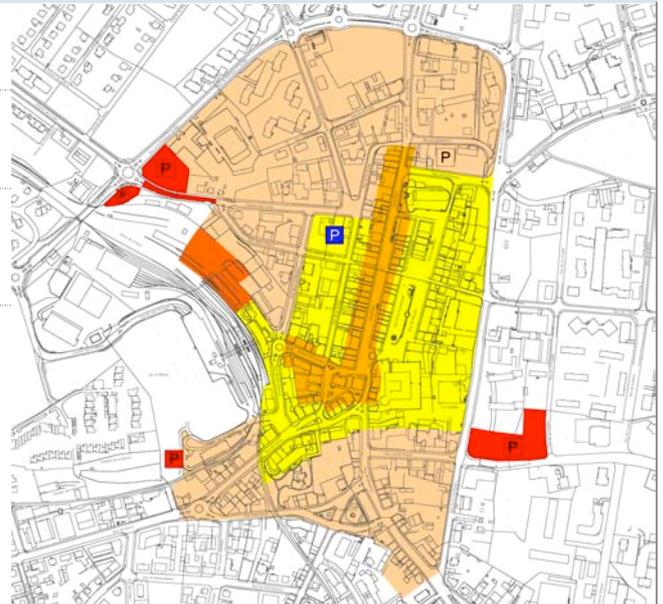
Commune(s) : Bulle

Localisation : Centre-ville de Bulle
(voir plan ci-contre)

Appartient au paquet de mesures :
Mesure isolée

Légende :

- Stationnement payant 1h00
- Stationnement payant 2h00
- Mixte progressif / P + Rail/Bus
- P Stationnement payant progressif
- P Durée limitée à 2h00 non payant
- Durée illimitée payant (abonnements)



Description

Dans le cadre de l'élaboration de son concept de gestion du stationnement (novembre 2007), la commune de Bulle a énoncé des mesures pour mieux gérer l'offre de stationnement de son centre-ville. Il s'agit principalement de mieux règlementer cette offre en fonction de sa localisation et de son utilisation souhaitée. Les mesures à mettre en place consistent principalement à :

- tarifier et limiter la durée du stationnement dans le centre-ville bullois
- limiter dans le temps le stationnement dans le centre-ville tourain
- introduire des vignettes pour habitants et employés dans les parkings périphériques du centre-ville

Etat actuel

L'ensemble du stationnement dans le centre historique bullois est limité à 2 heures et de nombreuses places à durée illimitée subsistent dans son environnement proche. Dans le centre de La Tour-de-Trême, toutes les places sont gratuite et libre de parcage. Enfin, le stationnement dans les deux parkings périphériques existants (Crêts I et Vudalla) est également gratuit et de durée illimitée.

Objectifs

Garantir la juste utilisation des cases de stationnement dans le centre-ville afin d'en plafonner le nombre. Réserver les cases du centre historique à l'usage des clients/visiteurs afin d'assurer la vitalité du centre historique bullois.

Etat final

Un centre historique attractif pour les clients/visiteurs et sans voitures "ventouse". Une localisation périphérique du stationnement pour les employés (parc + marche). Une gestion du stationnement en faveur d'un transfert modal de la voiture aux autres modes.

Instances concernées

<i>Instance responsable</i>	<i>Maître(s) d'oeuvre</i>	<i>Instance(s) concernée(s)</i>
Mobul	Bulle	-

Coûts d'investissement : -

Priorité Réalisé avant 2011 Priorité A Priorité B Priorité C

Etat de la planification : Concept de stationnement réalisé, crédits alloués par le législatif bullois

Echéancier de réalisation :

- Etude d'opportunité : réalisée
- Projet : réalisé
- Mise en oeuvre : 2008 à 2009



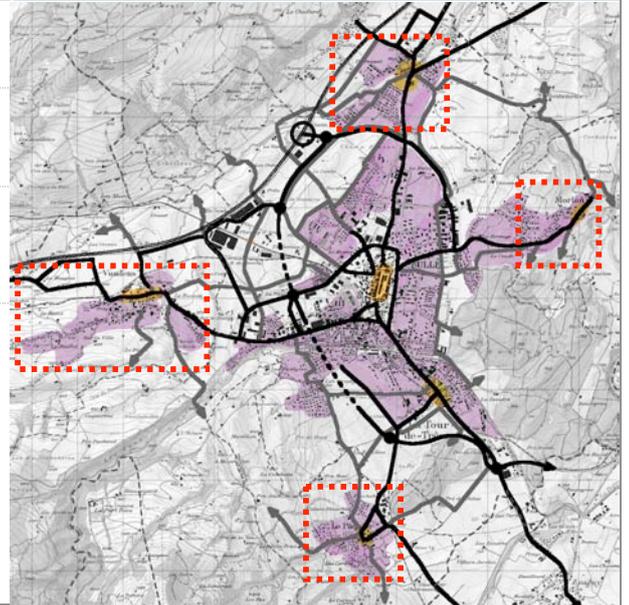
Mesure GM4 – Elaboration d'un concept de stationnement par chaque commune

Commune(s) : Riaz, Morlon, Vuadens, Le Pâquier

Localisation : ensemble du territoire des quatre communes périphériques
(voir plan ci-contre)

Appartient au paquet de mesures :
Mesure isolée

Illustration :



Description

Comme l'a déjà fait la commune de Bulle, les communes de Riaz, Morlon, Vuadens et Le Pâquier établiront un concept de gestion du stationnement sur la base d'un diagnostic détaillé des conditions de parcage dans leur commune. Ces concepts devront se baser sur la nouvelle politique de transfert modal vers les modes de transports publics et doux établie dans le cadre du projet d'agglomération.

Etat actuel

Aucune réglementation du stationnement n'existe dans les quatre communes concernées à l'exception des règles de dimensionnement de l'offre données dans les règlements communaux d'urbanisme.

Objectifs

Diminuer le trafic motorisé en favorisant le transfert modal vers les transports publics et la mobilité douce.

Etat final

Une gestion harmonisée du stationnement dans les cinq communes de l'agglomération.

Instances concernées

<i>Instance responsable</i>	<i>Maître(s) d'oeuvre</i>	<i>Instance(s) concernée(s)</i>
Mobul	Chaque commune pour son concept	-

Coûts d'investissement : -

Priorité Réalisé avant 2011 Priorité A Priorité B Priorité C

Etat de la planification : -

Echéancier de réalisation :

- Etude d'opportunité : 2008
- Projets : 2009-2010
- Mise en oeuvre : 2011 à 2012



Mesure GM5 – Modifications des règlements communaux en matière de stationnement

Commune(s) : Bulle, Riaz, Morlon, Vuadens, Le Pâquier

Localisation : Ensemble du périmètre de l'agglomération
(voir plan ci-contre)

Appartient au paquet de mesures :
Mesure isolée

Illustration :



Description

En parallèle avec la création d'un réseau urbain de transports publics et d'un réseau de mobilité douce, la réglementation concernant le besoin en stationnement dans les zones d'activités et d'habitations sera adaptée. Les nouvelles règles garantiront la création minimale de places de parc et favoriseront le transfert modal. Elles seront basées sur la norme SN 640 281.

Etat actuel

Les règlements communaux actuels ne tiennent pas compte d'une desserte en TP et d'un réseau de mobilité douce efficace. Aucun coefficient de réduction tenant compte de ces deux modes n'est considéré.

Objectifs

Diminuer le trafic motorisé en favorisant le transfert modal vers les transports publics et la mobilité douce.

Etat final

Des règlements communaux adaptés à la nouvelle situation de desserte de l'agglomération par les transports publics et d'utilisation accrue de la mobilité douce.

Instances concernées

<i>Instance responsable</i>	<i>Maître(s) d'oeuvre</i>	<i>Instance(s) concernée(s)</i>
Mobul	Chaque commune	-

Coûts d'investissement : -

Priorité Réalisé avant 2011 Priorité A Priorité B Priorité C

Etat de la planification : Analyses et concept réalisé pour Bulle

Echéancier de réalisation :

- Etude d'opportunité et concept : réalisés pour Bulle
- Projets : à compléter entre 2008 et 2010
- Mise en oeuvre : 2010 à 2012

Mesure GM6 – Prestations de services

Commune(s) : Bulle, Riaz, Morlon, Vuadens, Le Pâquier

Localisation : Ensemble du périmètre de l'agglomération
(voir plan ci-contre)

Appartient au paquet de mesures :
Mesure isolée

Illustration :



Description

En parallèle avec la mise en oeuvre du Plan d'agglomération, en particulier de la création d'un réseau urbain de transports publics et d'un réseau de mobilité douce, des actions de marketing et d'incitations doivent être initiées et mises en oeuvre. Ces actions sont résumées sous l'appellation "Prestations de services" dans le sens où les communes devront jouer le rôle de moteur par le biais du comité de Mobul et de leurs services communaux. Les mesures suivantes peuvent être citées à ce jour :

- > Aide aux entreprises pour l'élaboration de plans de mobilité
- > Mise en place d'une stratégie d'information pour l'utilisation des TP
- > Mise en place d'une politique favorisant la mobilité douce
- > Encouragement à la création de stationnement deux-roues dans les entreprises et les équipements privés
- > Amélioration de la perméabilité du tissu urbain pour la mobilité douce (par le biais des plans de quartier notamment)
- > Développement d'une aide pour l'incitation au carsharing (information et site internet pour la recherche de partenaires)

Etat actuel

La commune de Bulle édite depuis 2006 un bulletin d'information comprenant ce types de renseignements. Mobul a sorti son premier exemplaire en décembre 2007.

Objectifs

Rendre plus efficaces les mesures prévues dans le Plan d'agglomération par une information circonstanciée.

Etat final

Un système de transports efficace, bien organisé et connu de tous.

Instances concernées

Instance responsable	Maître(s) d'oeuvre	Instance(s) concernée(s)
Mobul	Mobul	Les 5 communes

Coûts d'investissement : -

Priorité Réalisé avant 2011 Priorité A Priorité B Priorité C

Etat de la planification : Structure en place pour l'édition d'une feuille d'information

Echéancier de réalisation :

- Etude d'opportunité et concept : réalisés
- Projets : dès 2008
- Mise en oeuvre : dès 2008



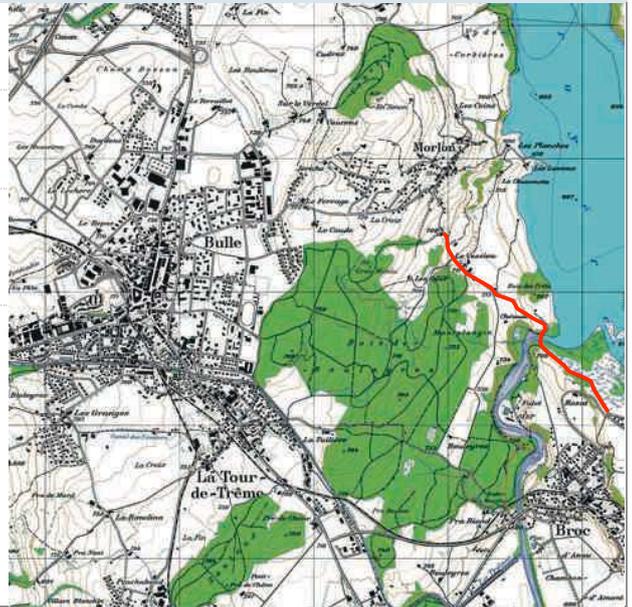
Mesure GM7 – Réaffectation de la route de Broc

Commune(s) : Morlon

Localisation : Morlon et Broc
(voir plan ci-contre)

Appartient au paquet de mesures :
Mesure isolée

Illustration :



Description

Changement d'affectation de la route de Broc, reliant la commune du même nom et la commune de Morlon par les rives du lac de La Gruyère. Cette route sera restituée au trafic de mobilité douce et au trafic agricole. Ceci se fera par une mesure de signalisation avec quelques adaptations si nécessaires.

Etat actuel

Un nombreux trafic de transit traverse la commune de Morlon depuis Broc et la Vallée de La Jogne en passant par cette route. La géométrie (pas de croisement en section) et la localisation (bord du lac et pâturage) de celle-ci ne sont pas appropriées à un tel trafic.

Objectifs

Supprimer le trafic de transit sur cette route et favoriser des itinéraires par les routes principales.

Etat final

Une réduction du trafic motorisé à travers Morlon et les quartiers à l'est de Bulle.

Instances concernées

<i>Instance responsable</i>	<i>Maître(s) d'oeuvre</i>	<i>Instance(s) concernée(s)</i>
Mobul	Morlon	Bulle

Coûts d'investissement : -

Priorité Réalisé avant 2011 Priorité A Priorité B Priorité C

Etat de la planification : -

Echéancier de réalisation :

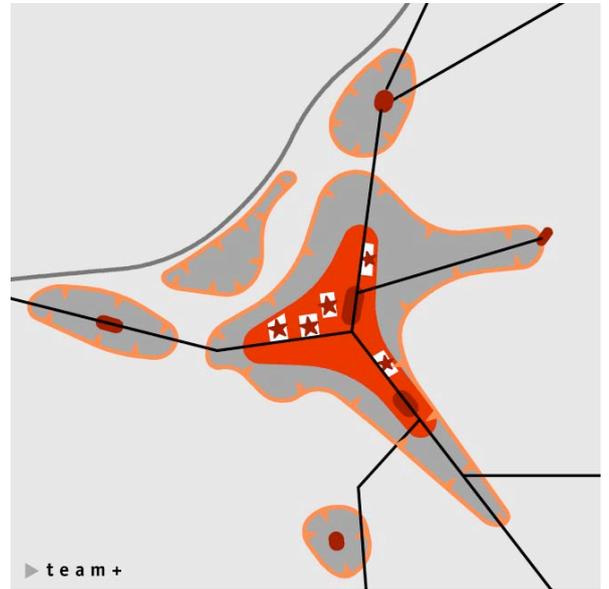
- Etude d'opportunité : réalisée
- Projets : à compléter entre 2008 et 2009
- Mise en oeuvre : fin 2009



Fiche urbanisation U1 – Plan directeur régional

Commune(s) : Toutes les communes

Localisation : Entier du territoire de l'agglomération



Description

La mise en oeuvre du projet d'agglomération sera dépendante d'un plan directeur régional (PDR) qui devra être établi par Mobul. Cette démarche comprendra l'élaboration d'un plan directeur de l'utilisation du sol en commun et fera notamment l'objet d'une consultation publique. Les échéances et modalités de l'engagement des différents secteurs d'appui et de réserve seront définies. Parallèlement les communes devront abroger leur plan directeur d'utilisation du sol et au besoin adapter leur PAL afin de le coordonner au PDR.

Etat actuel

Le projet d'agglomération constitue la base pour l'élaboration du plan directeur régional. Le projet d'agglomération comporte déjà l'essentiel du contenu du PDR, ce contenu devra toutefois être affiné.

Etat final

Les communes disposeront d'un plan directeur régional. Le plan directeur d'utilisation du sol sera commun pour toutes les communes qui ne disposeront ainsi plus de ce volet dans leur planification directrice.

Instances concernées

Instance responsable

Mobul et communes

Instance(s) concernée(s)

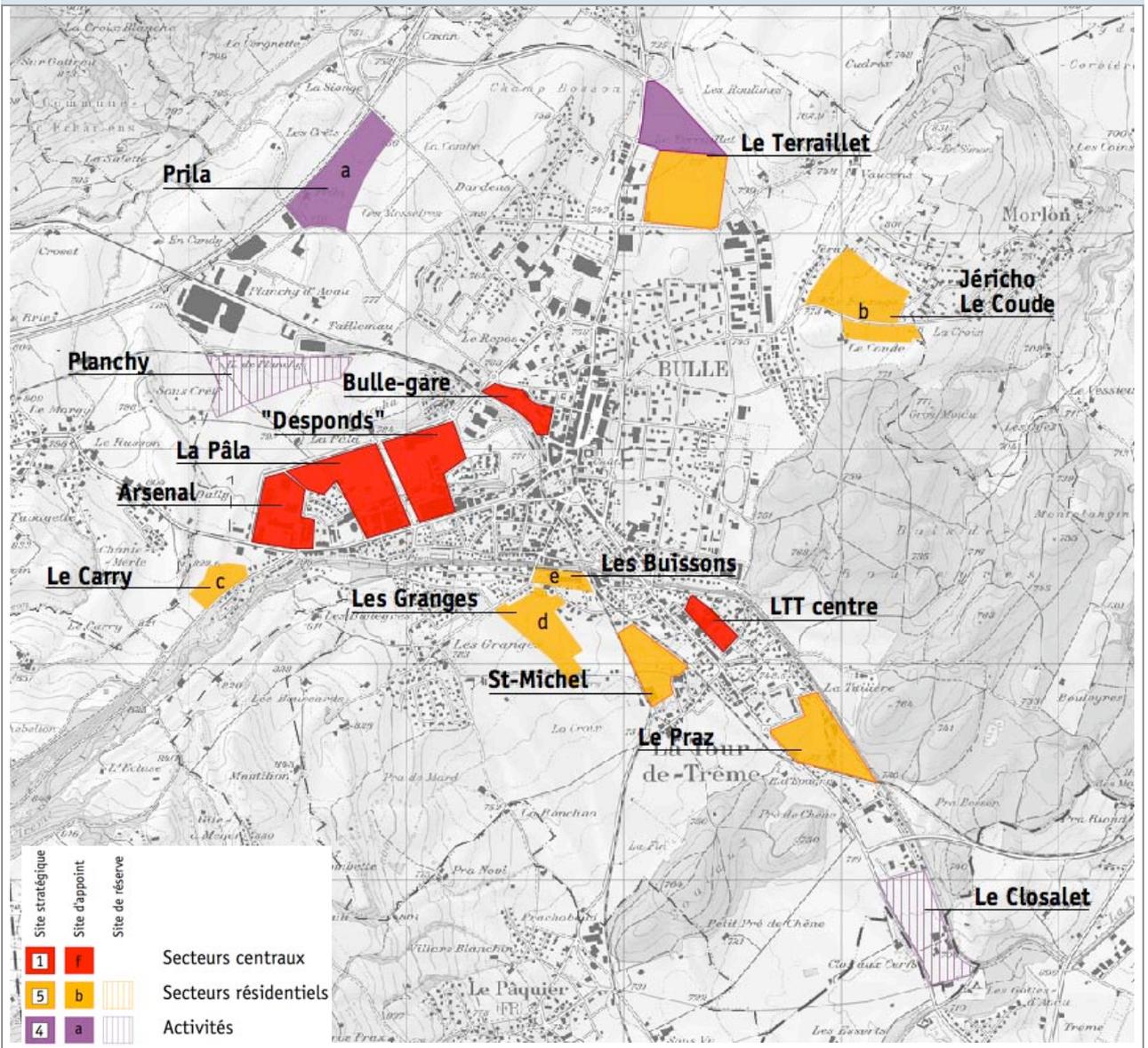
SeCA

Echéancier :

- Elaboration du plan 2008-2009
- Adaptation des PAL des communes 2010-2011
-



Fiche urbanisation U2 – Commune de Bulle



Planification générale – mise en adéquation du PAL avec le projet MOBUL

La révision du PAL de la commune de Bulle est en cours (examen préalable). Le projet sera adapté afin de se conformer au projet d'agglomération. Pour les différents sites stratégiques et d'appui, il s'agira d'adapter le projet de PAL pour qu'il corresponde au projet d'agglomération. Suite à l'élaboration du plan directeur régional, des adaptations pourront s'avérer nécessaires. Le plan directeur d'utilisation du sol sera alors commun pour les communes de l'agglomération.

Echéancier	- Fin révision PAL	2008
	- Enquête publique	2008
	- Entrée en vigueur	2008
	- PDR	2008-2009
	- Modifications suite au PDR	2010-2011



Fiche urbanisation U2 – Commune de Bulle (2)

Planifications de détails : sites stratégiques

Les démarches de planification sont en principe à entreprendre immédiatement. Leur occupation conforme peut s'engager dès que la planification de détail est effectuée. En cas de constructions risquant de compromettre le développement futur du quartier, des mesures provisionnelles sont engagées.



Secteur de l'Arsenal (1)

Priorité : Site stratégique

Site de l'arsenal, entièrement bâti, incluant un bâtiment d'exposition de la Landi de 1939. La Confédération a mis de ce site en vente. Il est bien desservi par les TP

Objectifs

- Garantir une mixité emplois-habitat.
- Densifier le long de la rue de Vevey.
- Valoriser le bâtiment Landi
- Maintenir et renforcer le cordon boisé existant.

Affectation actuelle

Zone d'activités

Surface totale	76'500 m ²
Nécessitant une reconversion	72'500 m ²
A maintenir libre / occupés	4'000 m ²
Exploitable à terme	72'500 m ²

Capacité à viser 470 habitants 290 emplois

Echéancier

- Etude : PAD 2008-2009
- Entrée en vigueur 2009

Acteurs concernés

- Commune de Bulle
- Confédération (armasuisse)
- Propriétaires concernés



Secteur La Pâla (2)

Priorité : Site stratégique

Secteur partiellement bâti : au sud, des bâtiments industriels, au nord, des exploitations agricoles et leurs terrains. Le nord du secteur est occupé par la jonction La Pâla de la H189. Le secteur comprend une chapelle à préserver. Il est bien desservi par les TP

Objectifs

- Garantir une mixité emplois-habitat.
- Densifier le long de la rue de Vevey.
- Tirer parti de la proximité du parc urbain de Montcalia.
- Etudier l'affectation du lobe de la jonction H189.

Affectation actuelle

Zone mixte péricentrale / activités

Surface totale	117'500 m ²
Nécessitant une reconversion	41'000 m ²
A maintenir libre / occupés	32'500 m ²
Exploitable à terme	85'000 m ²

Capacité à viser 680 habitants 420 emplois

Echéancier

- Remaniement parc. 2008-2010
- Etude : PAD 2008-2010
- Entrée en vigueur 2010

Acteurs concernés

- Commune de Bulle
- Propriétaires concernés
- Etat de Fribourg (SPC)



Fiche urbanisation U2 – Commune de Bulle (3)



Secteur "Despond" (3)

Priorité : Site stratégique

Secteur principalement occupé par l'entreprise Despond SA, ainsi que par les infrastructures d'Espace Gruyère (au sud), par la centrale de chauffage à distance (au nord-est), ainsi que la jonction La Pâla de la H189. Situé dans un rayon de 500 m de la gare de Bulle.

Objectifs

- Garantir une mixité emplois-habitat.
- Densifier sur les parties nord et est du secteur.
- Permettre une extension du complexe d'Espace Gruyère.
- Tirer parti du parc urbain de Montcalia.

Affectation actuelle Zone d'activités / mixte péricentrale

Surface totale 116'500 m²

Nécessitant une reconversion 85'000 m²

A maintenir libre / occupés 31'000 m²

Exploitable à terme 85'500 m²

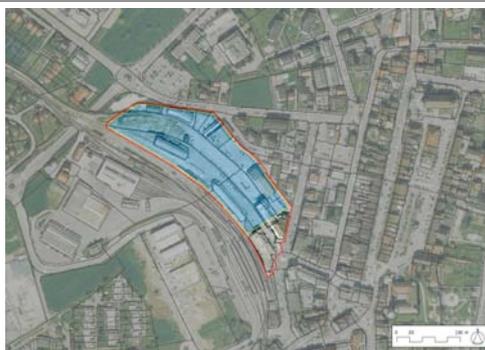
Capacité à viser 680 habitants 430 emplois

Echéancier

- Etude : PAD-PAZ 2008-2011
- Entrée en vigueur selon opportunité

Acteurs concernés

- Commune de Bulle
- Entreprise Despond
- Etat de Fribourg (SPC)



Secteur gare de Bulle (4)

Priorité : Site stratégique

Secteur de la gare de Bulle occupé par les bâtiments administratifs, des hangars ferroviaires, des surfaces de dépôts et parkings.

Objectifs

- Maintenir les bâtiments administratifs.
- Exploiter le fort potentiel de densification du plateau ferroviaire.
- Tirer parti de la situation de noeud TP.

Affectation actuelle Zone de gare

Surface totale 29'500 m²

Nécessitant une reconversion 26'000 m²

A maintenir libre / occupés 3'500 m²

Exploitable à terme 26'000 m²

Capacité à viser 260 habitants 320 emplois

Echéancier

- Démarrage des études : avant 2011

Acteurs concernés

- Commune de Bulle
- TPF
- Propriétaires concernés



Fiche urbanisation U2 – Commune de Bulle (4)



Secteur Le Terraillet (5-5bis)

Priorité : Site stratégique

Secteur situé au nord de la Ville de Bulle, comprenant uniquement des bâtiments agricoles. A proximité directe d'un accès autoroutier.

Objectifs

- Densifier le long de la Route de Riaz.
- Tirer parti de la proximité avec l'espace paysager des Roulmes.
- Garantir une mixité emplois-habitat, et intégrer des équipements publics.

Affectation actuelle Zone péricentrale mixte / résidentielle HD

Surface totale 190'000 m²

Exploitable à terme 190'000 m²

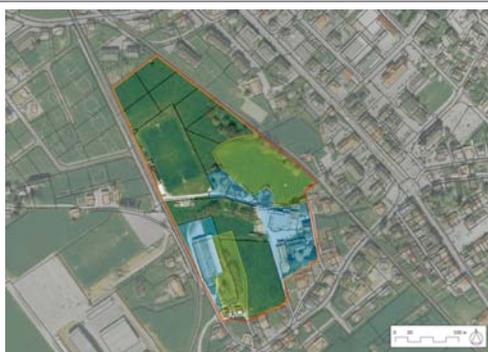
Capacité à viser 1'320 habitants 770 emplois

Echéancier

- RP en cours
- Etude : PAD en cours
- Entrée en vigueur 2008

Acteurs concernés

- Commune de Bulle
- Propriétaires concernés



Secteur St-Michel (6)

Priorité : Site stratégique

Secteur situé au sud-ouest du centre de La Tour-de-Trême, entre les lignes ferroviaires à destination de Montbovon et Broc. Ce secteur de valeur comprend deux collines à préserver, ainsi que l'ancienne fabrique de caisses de Nestlé, témoin du passé industriel de la région.

Au nord un PAD est en cours d'approbation, au sud un PAD reste à élaborer.

Objectifs

- Tenir compte des éléments à préserver et valoriser.
- Affecter le secteur principalement à l'habitat et à des fonctions d'intérêt général

Affectation actuelle Zone résidentielle MD (nord)
Zone péricentrale (sud)

Surface totale 72'500 m²

Nécessitant une reconversion 16'500 m²

A maintenir libre / occupé 14'500 m²

Exploitable à terme 58'000 m²

Capacité à viser 560 habitants 170 emplois

Echéancier

- Etude : PAD réalisé (nord) avant 2011 (sud)
- Entrée en vigueur 2008 (nord)

Acteurs concernés

- Commune de Bulle
- Propriétaires concernés



Fiche urbanisation U2 – Commune de Bulle (5)



Secteur centre La Tour-de-Trême (7) Priorité : Site stratégique
 Secteur inséré dans le tissu urbain central de La Tour-de-Trême, occupé par de l'habitat, des commerces et entrepôts (principalement Morand Vins SA). Il est actuellement sous-exploité.

Objectifs

- Assurer la reconversion du site, notamment par des démarches de concertation entre propriétaires.
- Affecter le site à l'habitat en priorité, à l'emploi et à la fonction publique.
- Valoriser l'espace public du site en continuité de l'espace central de la localité
 Valoriser le rapport à la Rue de l'Ancien Comté par un front bâti et des espaces extérieurs de qualité.
- Tirer parti de la desserte TP bus et train.

Affectation actuelle	Zone mixte centrale / intérêt général	
Surface totale	19'500 m ²	
Nécessitant une reconversion	19'500 m ²	
Exploitable à terme	19'500 m ²	
Capacité à viser	220 habitants	120 emplois
Echéancier	- Démarrage des études : avant 2011	

- Acteurs concernés**
- Commune de Bulle
 - Morand Vins SA
 - Propriétaires concernés



Secteur Le Praz (8) Priorité : Site stratégique
 Le secteur comprend des terrains libres, ainsi que des bâtiments artisanaux à reconvertir. Parmi ceux-ci, l'ancienne fabrique de parquets, témoin du passé historique. Le secteur borde la Trême et le Bois de Bouleyres. Un PAD a été réalisé récemment (2006) sur le secteur le long de la rue de l'Intyamon.

Objectifs

- Densifier le long de la rue de l'Intyamon desservie par les lignes de bus nord-sud et à proximité de la halte ferroviaire.
- Examiner les possibilités de reconversion sur la moitié est du site, tout en préservant le bâtiment de la Parqueterie.

Affectation actuelle	Zone résidentielle HD	
Surface totale	85'000 m ²	
Nécessitant une reconversion	22'000 m ²	
Exploitable à terme	85'000 m ²	
Capacité à viser	920 habitants	130 emplois
Echéancier	- Démarrage des études : avant 2011	

- Acteurs concernés**
- Commune de Bulle
 - Propriétaires concernés



Fiche urbanisation U2 – Commune de Bulle (6)

Planifications de détails : sites d'appoint

L'engagement des sites d'appoint sera coordonné par le PDR. Les sites d'appoint A sont prioritaires sur les sites d'appoint B. Les sites d'appoint B ne peuvent en principe s'engager que lorsque les autres possibilités de bâtir sur l'agglomération ou la commune concernée sont arrivées à saturation.

En cas de constructions risquant de compromettre le développement futur du quartier, des mesures provisionnelles sont engagées.

Secteur Prila (a)

Priorité : Site d'appoint A

Secteur situé sur la bande de terrain entre l'autoroute A12 et la route de contournement de Bulle H189. Le secteur comprend une exploitation agricole. L'utilisation du secteur est dépendante de la relocalisation de cette exploitation.

Objectifs

- Mettre à disposition des entreprises à forte valeur ajoutée tirant parti de la situation de vitrine depuis l'autoroute, nécessitant surfaces vastes et desservies par la route.
- Constituer un front bâti de qualité valorisant l'image de l'agglomération depuis l'A12.

Affectation actuelle	Zone d'activités	
Surface totale	107'000 m ²	
Exploitable à terme	107'000 m ²	
Capacité à viser	0 habitant	370 emplois
Echéancier	- Démarrage : dès relocalisation de l'exploitation agricole	
Acteurs concernés	<ul style="list-style-type: none"> - Commune de Bulle - Propriétaires concernés - Etat de Fribourg (département de l'agriculture) 	

Secteur Jéricho – Le Coude (b)

Priorité : Site d'appoint A

Secteur situé au nord-est de la ville, en bordure du territoire de la commune de Morlon, bénéficiant d'une situation de versant privilégiée. Secteur inséré dans une partie du territoire communal actuellement affectée à l'habitat individuel. En aval du secteur, une zone verte est consacrée à une utilisation équestre.

Objectifs

- Affecter le secteur à l'habitat, en densifiant le bas du versant et le plateau, à proximité de la route de Morlon desservie par la ligne de bus Bulle-Morlon.
- Assurer des percées entre les constructions préservant les vues depuis l'amont.
- Privilégier une implantation des constructions et des formes architecturales valorisant la topographie.

Affectation actuelle	Zone résidentielle FD	
Surface totale	126'500 m ²	
Exploitable à terme	126'500 m ²	
Capacité à viser	1'200 habitants	80 emplois
Echéancier	<ul style="list-style-type: none"> - PAZ : 2008 - PAD : avant 2011 	
Acteurs concernés	<ul style="list-style-type: none"> - Commune de Bulle - Propriétaires concernés 	



Fiche urbanisation U2 – Commune de Bulle (7)

Secteur Le Carry (c)

Priorité : Site d'appoint B

Secteur à l'ouest de la ville, à proximité de la Rue de Vevey, où circule la ligne de bus est-ouest. Le secteur est en marge de la ville. Il constitue un site d'appoint, engageable dans un second temps, pour de l'habitat dense.

Objectifs

- Assurer des marges urbanisées de qualité, ouvertes sur la campagne environnante et respectant le relief.

Affectation actuelle		Zone agricole
Surface totale		29'500 m ²
Exploitable à terme		29'500 m ²
Capacité à viser	270 habitants	20 emplois
Echéancier	-- PAZ	selon PDR
	- PAD	selon PDR
Acteurs concernés	- Commune de Bulle - Propriétaires concernés	

Secteur Les Granges (d)

Priorité : Site d'appoint B

Le secteur des Granges est constitué de l'espace non bâti situé entre la route des Granges et la route de la Ronclina nouvellement bâtie.

Objectifs

- Constituer un site résidentiel, à proximité des transports publics et des centres de Bulle et La Tour-de-Trême.
- Appuyer le développement du secteur sur la route de la Ronclina, en constituant un front bâti de qualité faisant face à la plaine des Granges.

Affectation actuelle		Zone agricole
Surface totale		82'500 m ²
Exploitable à terme		82'500 m ²
Capacité à viser	890 habitants	120 emplois
Echéancier	- PAZ	selon PDR
	- PAD	selon PDR
Acteurs concernés	- Commune de Bulle - Propriétaires concernés	

Secteur Les Buissons (e)

Priorité : Site d'appoint A

Secteur bordant La Trême, inséré au tissu résidentiel. Secteur actuellement utilisé par une entreprise de construction qui entend délocaliser ses activités et valoriser son terrain.

Objectifs

- Reconvertir le secteur pour l'affecter à l'habitat.
- Tirer parti de la proximité avec la halte ferroviaire et de la proximité avec le centre-ville de Bulle pour densifier.
- Tenir compte du rapport à La Trême.

Affectation actuelle		Zone résidentielle MD
Surface totale		16'500 m ²
Nécessitant une reconversion		16'500 m ²
Exploitable à terme		16'500 m ²
Capacité à viser	180 habitants	20 emplois
Echéancier	- Etude : PAD	2008
	- Entrée en vigueur	2008-2009
Acteurs concernés	- Commune de Bulle - Propriétaires concernés	



Fiche urbanisation U2 – Commune de Bulle (8)

Planifications de détails : sites de réserve

L'engagement des sites de réserve sera coordonné par le PDR. Ils sont en principe destinés à couvrir les besoins à plus long terme de l'agglomération.

Secteur Planchy (Montcalia nord)

Priorité : Site de réserve

Secteur formant le prolongement vers le sud de la zone d'activités de Planchy. Il borde le site de Montcalia, dont la colline est mise en valeur par de l'arborisation et un réseau de chemins de promenade.

Objectifs

- Privilégier l'implantation d'activités tertiaires à hautes valeurs ajoutées, ainsi que de l'habitat de qualité, ouvert sur la zone paysagère de Montcalia.
- Privilégier la desserte par les haltes ferroviaires à proximité et le réseau de mobilité douce.

Affectation actuelle		Zone agricole
Surface totale		104'000 m ²
Exploitable à terme		104'000 m ²
Capacité à viser	830 habitants	1'250 emplois
Echéancier	- PAZ	selon PDR
	- PAD	selon PDR
Acteurs concernés	- Commune de Bulle	
	- Propriétaires concernés	

Secteur Le Cloalet

Priorité : Site de réserve

Le Cloalet constitue le prolongement de la branche sud de la ville, en direction de la vallée de l'Intyamon. Le secteur comprend des bâtiments artisanaux, témoins du passé industriel du site.

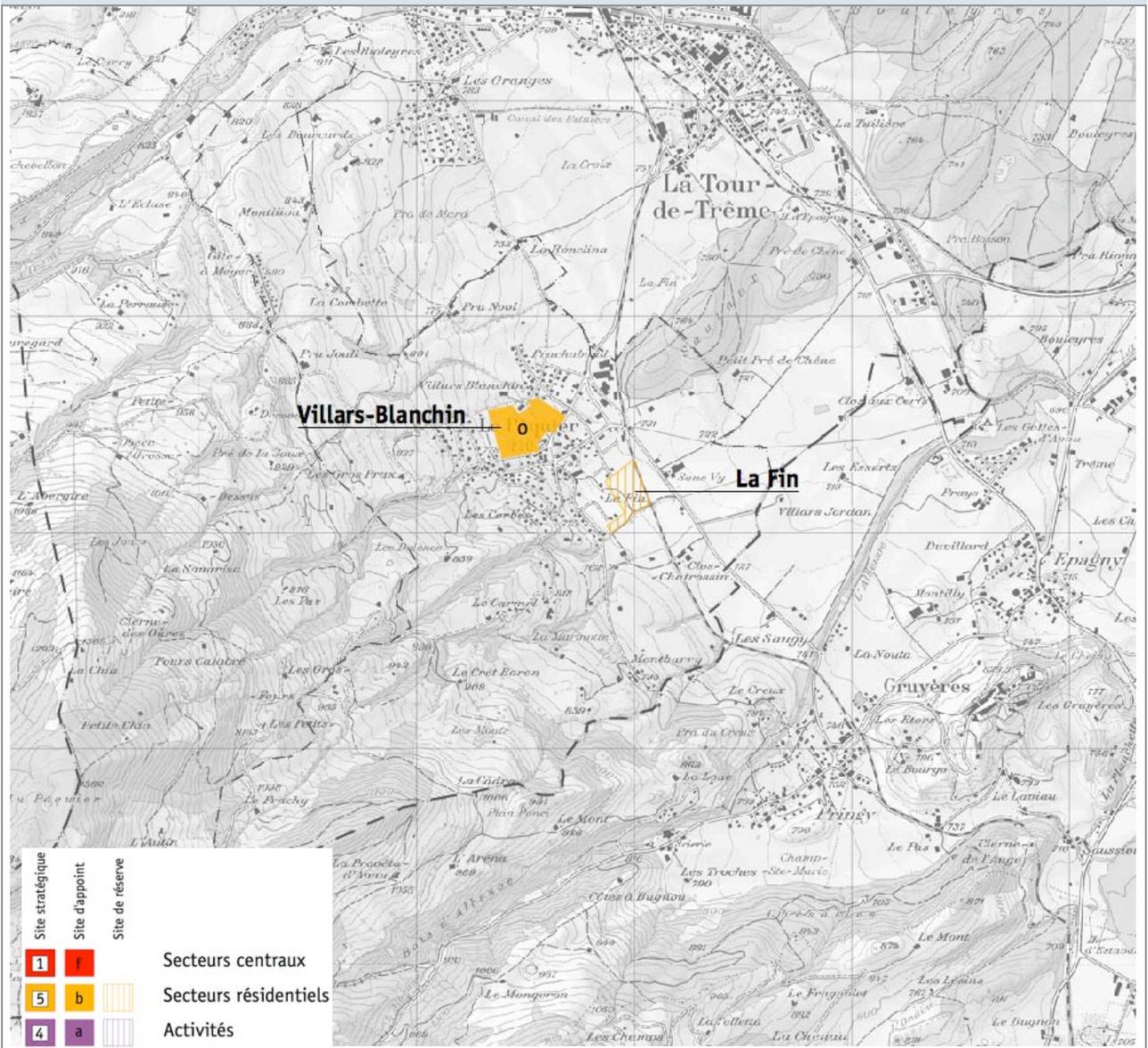
Objectifs

- Constituer un site de réserve pour des activités artisanales et industrielles, à proximité du carrefour H189, la route de l'Intyamon et la route du Jaun.
- Reconvertir les bâtiments existants.
- Renforcer le tissu arborisé en bordure du secteur afin de préserver la qualité des vues depuis le site touristique de Gruyères.

Affectation actuelle		Zone agricole
Surface totale		102'000 m ²
Nécessitant une reconversion		11'000 m ²
A maintenir libre		9'500 m ²
Exploitable à terme		92'500 m ²
Capacité à viser	300 habitants	1'480 emplois
Echéancier	- PAZ	selon PDR
	- PAD	selon PDR
Acteurs concernés	- Commune de Bulle	
	- Propriétaires concernés	



Fiche urbanisation U3 – Commune du Pâquier



Planification générale – mise en adéquation du PAL avec le projet MOBUL

La révision du PAL de la commune du Pâquier est en cours (programme de révision effectué). Le projet sera poursuivi en se conformant au projet d'agglomération. Il sera coordonné avec l'élaboration du plan directeur régional. Le plan directeur d'utilisation du sol sera alors commun pour les communes de l'agglomération.

Echéancier	- Révision PAL	2008
	- Enquête publique	2009
	- Entrée en vigueur	2009
	- PDR	2008-2009



Fiche urbanisation U3 – Commune du Pâquier (2)

Planifications de détails : site d'appoint

L'engagement des sites d'appoint sera coordonné par le PDR. Les sites d'appoint A sont prioritaires sur les sites d'appoint B. Les sites d'appoint B ne peuvent en principe s'engager que lorsque les autres possibilités de bâtir sur l'agglomération ou la commune concernée sont arrivées à saturation.

En cas de constructions risquant de compromettre le développement futur du quartier, des mesures provisionnelles sont engagées.

Secteur de Villars-Blanchin

Priorité : Site d'appoint A

Secteur situé au centre du village du Pâquier. Il est à proximité directe des infrastructures et équipements de la localité. Il est pour l'essentiel propriété communale.

Objectifs

- Définir une urbanisation mixte renforçant la rue d'accès au village
- Assurer une bonne intégration en tenant compte des vues éloignées

Affectation actuelle		Zone agricole
Surface totale		58'000 m ²
Exploitable à terme		58'000 m ²
Capacité à viser	520 habitants	50 emplois
Echéancier	- PAZ	2008-2009
	- Etude : PAD	2009-2010
	- Entrée en vigueur	2011
Acteurs concernés	- Commune du Pâquier	
	- Autres propriétaires	

Planifications de détails : site de réserve

L'engagement des sites de réserve sera coordonné par le PDR. Ils sont en principe destinés à couvrir les besoins à plus long terme de l'agglomération.

Secteur de la Fin

Priorité : Site de réserve

Secteur situé à proximité immédiate de la gare. Il constitue une réserve pour le développement futur.

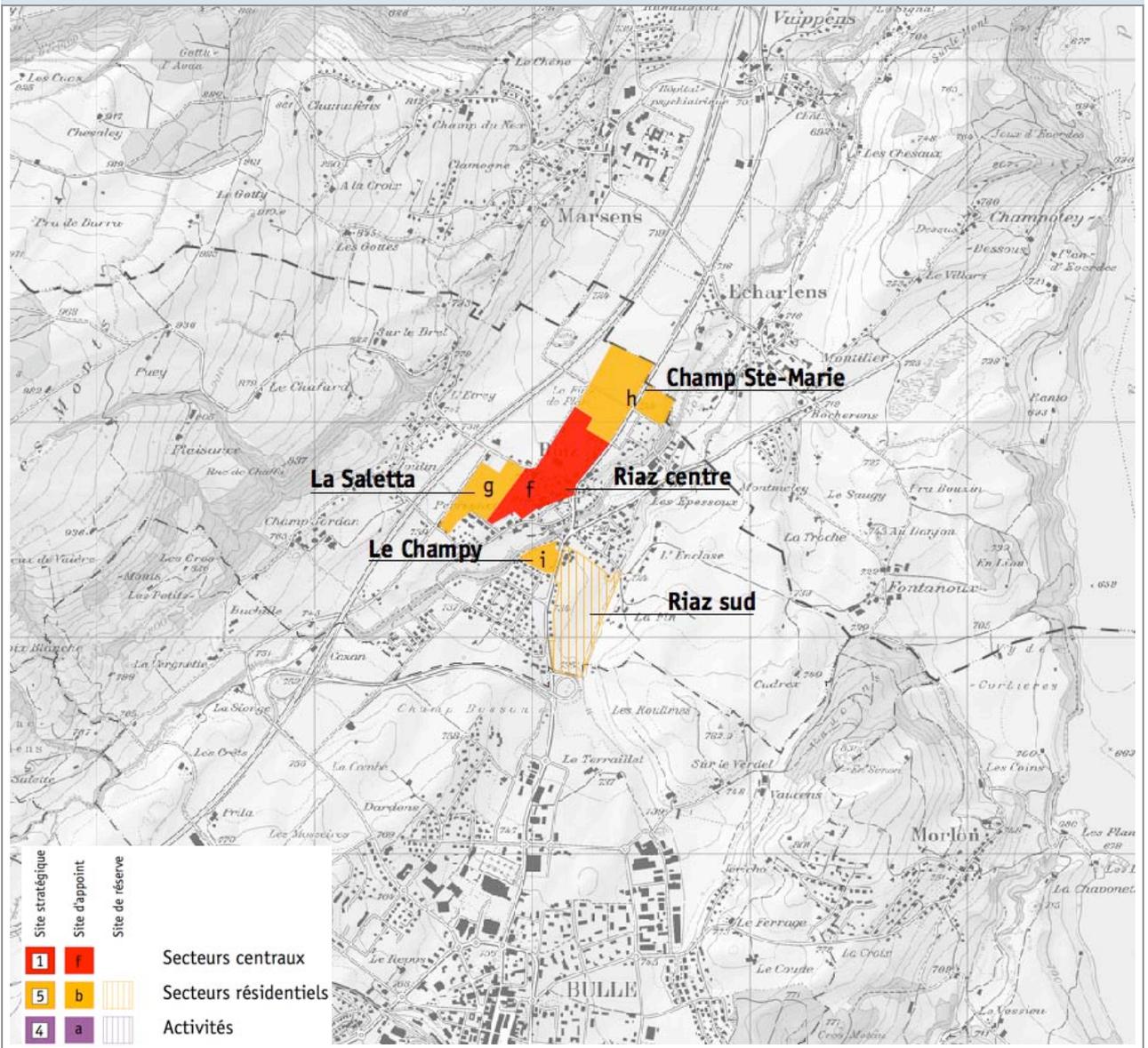
Objectifs

- Réaliser un quartier résidentiel intégrant notamment des espaces publics pour les quartiers avoisinants
- Intégrer des cheminements en direction de la gare

Affectation actuelle		Zone agricole
Surface totale		32'000 m ²
Exploitable à terme		32'000 m ²
Capacité à viser	250 habitants	60 emplois
Echéancier	- PAZ	selon PDR
	- PAD	selon PDR
Acteurs concernés	- Commune du Pâquier	
	- Autres propriétaires	



Fiche urbanisation U4 – Commune de Riaz



Planification générale – mise en adéquation du PAL avec le projet MOBUL

La révision du PAL de la commune de Riaz date 2006. Suite à l'élaboration du plan directeur régional, des adaptations pourront s'avérer nécessaires. Le plan directeur d'utilisation du sol sera alors commun pour les communes de l'agglomération.

Echéancier	- PDR	2008-2009
	- Modifications suite au PDR	2010-2011



Fiche urbanisation U4 – Commune de Riaz (2)

Planifications de détails : sites d'appoint

L'engagement des sites d'appoint sera coordonné par le PDR. Les sites d'appoint A sont prioritaires sur les sites d'appoint B. Les sites d'appoint B ne peuvent en principe s'engager que lorsque les autres possibilités de bâtir sur l'agglomération ou la commune concernée sont arrivées à saturation.

En cas de constructions risquant de compromettre le développement futur du quartier, des mesures provisionnelles sont engagées.

Secteur centre de Riaz (f)

Priorité : Site d'appoint A

Le centre de Riaz manque de structuration. Des bâtiments de valeur existent, toutefois, le tissu urbain est trop dispersé pour fonctionner en tant que véritable centre. Des mesures de valorisation doivent être réalisées en relation avec un projet de densification et structuration du tissu bâti.

Objectifs

- Densifier le tissu urbain existant.
- Valoriser les espaces publics et les articulations entre le bâti et ces espaces.

Affectation actuelle	Zone mixte centrale - intérêt général	
Surface totale	110'000 m ²	
Nécessitant une reconversion	20'000 m ²	
A maintenir libre	30'000 m ²	
Exploitable à terme	80'000 m ²	
Capacité à viser	480 habitants	400 emplois
Echéancier	- Démarrage des études : avant 2011 puis planning à définir	
Acteurs concernés	- Commune de Riaz, autres propriétaires	

Secteur centre de la Saletta (f)

Priorité : Site d'appoint A

Secteur à vocation résidentielle renforçant le centre de Riaz, en relation avec la Sionge. Le site est déjà affecté, une densification doit toutefois être envisagée.

Objectifs

- Prendre en compte la proximité du centre et de la Sionge.
- Prévoir des itinéraires piétons reliant les différents secteurs voisins.

Affectation actuelle	Zone résidentielle	
Surface totale	53'500 m ²	
Exploitable à terme	53'500 m ²	
Capacité à viser	570 habitants	50 emplois
Echéancier	- PAZ	selon PDR
	- PAD	selon PDR
Acteurs concernés	- Commune de Riaz, autres propriétaires	

Secteur Champ Ste-Marie (f)

Priorité : Site d'appoint A

Ce secteur constitue l'extension nord du village. Il comprend aujourd'hui des terrains de sports.

Objectifs

- Planifier à long terme les emplacements des équipements sportifs en relation avec le nouveau tissu bâti.
- Définir des limites d'urbanisation claire en relation avec la zone agricole voisine.

Affectation actuelle	Zone résidentielle - intérêt général - agricole	
Surface totale	104'000 m ²	
Exploitable à terme	104'000 m ²	
Capacité à viser	1'100 habitants	100 emplois
Echéancier	- PAZ	selon PDR
	- PAD	selon PDR
Acteurs concernés	- Commune de Riaz, autres propriétaires	



Fiche urbanisation U4 – Commune de Riaz (3)

Secteur Le Champy (i)

Priorité : Site d'appoint A

Récemment encore en zone à bâtir, il est retourné à la zone agricole pour des motifs de dimensionnement de la zone à bâtir. Toutefois, étant bien situé (centralité et TP), il pourrait être réintégré dans la zone à bâtir selon les modalités à fixer par le PDR.

Objectifs

- Compléter le centre de Riaz.
- Définir une urbanisation qui tienne compte des nuisances de la route cantonale et qui valorise cette dernière.

Affectation actuelle		Zone agricole
Surface totale		16'000 m ²
Exploitable à terme		16'000 m ²
Capacité à viser	170 habitants	20 emplois
Echéancier	- PAZ	selon PDR
	- PAD	selon PDR
Acteurs concernés	- Commune de Riaz	
	- Autres propriétaires	

Planifications de détails : sites de réserve

L'engagement des sites de réserve sera coordonné par le PDR. Ils sont en principe destinés à couvrir les besoins à plus long terme de l'agglomération.

Secteur sud de Riaz

Priorité : Site de réserve

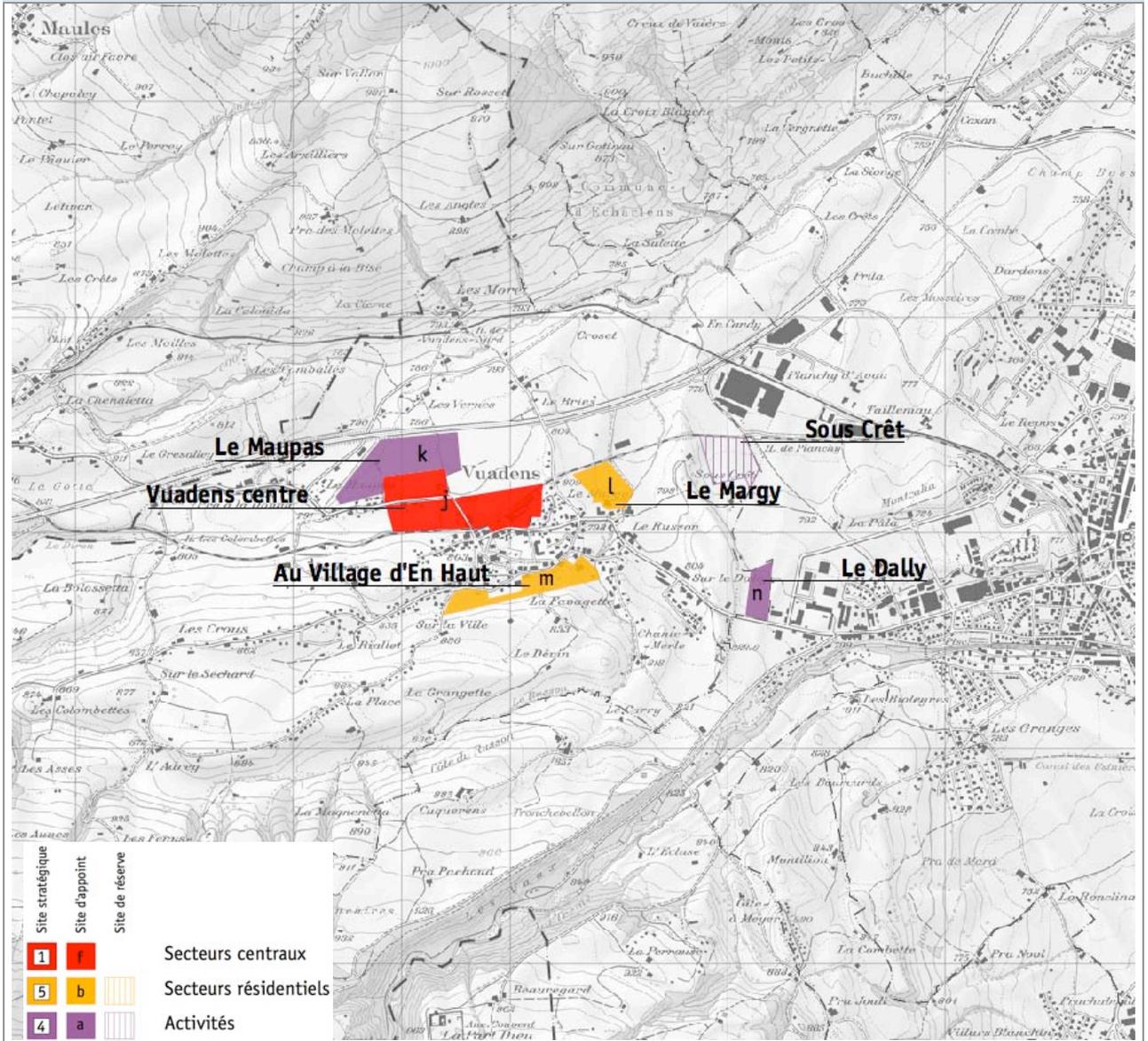
Site situé en pied de la colline des Roulmes. Dernier espace libre entre Bulle et Riaz, créant un effet de coupure entre ces localités.

Objectifs

- Insérer l'urbanisation entre la route cantonale et la colline des Roulmes.
- Tirer parti de paysage de grande valeur des Roulmes.
- Viser une continuité de l'urbanisation entre Bulle et Riaz, tout en laissant des percées en direction des Roulmes.

Affectation actuelle		Zone agricole
Surface totale		106'500 m ²
Nécessitant une reconversion		7'500 m ²
Exploitable à terme		106'500 m ²
Capacité à viser	1'300 habitants	340 emplois
Echéancier	- PAZ	selon PDR
	- PAD	selon PDR
Acteurs concernés	- Commune de Riaz	
	- Autres propriétaires	

Fiche urbanisation U5 – Commune de Vuadens



Planification générale – mise en adéquation du PAL avec le projet MOBUL

La révision du PAL de la commune de Riaz date de 2000, avec des modifications en 2006. Suite à l'élaboration du plan directeur régional, des adaptations pourront s'avérer nécessaires. Le plan directeur d'utilisation du sol sera alors commun pour les communes de l'agglomération.

Echéancier	- PDR	2008-2009
	- Modifications suite au PDR	2010-2011

Fiche urbanisation U5 – Commune de Vuadens (2)

Planifications de détails : sites d'appoint

L'engagement des sites d'appoint sera coordonné par le PDR. Les sites d'appoint A sont prioritaires sur les sites d'appoint B. Les sites d'appoint B ne peuvent en principe s'engager que lorsque les autres possibilités de bâtir sur l'agglomération ou la commune concernée sont arrivées à saturation.

En cas de constructions risquant de compromettre le développement futur du quartier, des mesures provisionnelles sont engagées.

Secteur Vuadens centre (j)

Priorité : Site d'appoint B

Secteur situé à proximité immédiate de la gare de Vuadens, permettant l'extension et le renforcement du centre.

Objectifs

- Compléter le centre de Vuadens avec des fonctions mixtes et centrales.
- Constituer un front bâti de qualité valorisant l'image de l'agglomération depuis l'A12.

Affectation actuelle	Zone agricole	
Surface totale	150'000 m ²	
Nécessitant une reconversion	30'000 m ²	
A maintenir libre	10'000 m ²	
Exploitable à terme	140'000 m ²	

Capacité à viser 580 habitants 680 emplois

Echéancier

- PAZ	selon PDR
- PAD	selon PDR

Acteurs concernés

- Commune du Vuadens
- Propriétaires

Secteur Le Maupas (k)

Priorité : Site d'appoint B

Secteur situé entre le centre de Vuadens et l'autoroute. Il doit articuler l'espace entre la route cantonale et l'autoroute. Le front nord doit être considéré comme une vitrine sur l'autoroute. Pour l'essentiel le site est propriété communale.

Objectifs

- Mettre à disposition des entreprises à forte valeur ajoutée tirant parti de la situation de vitrine depuis l'autoroute.
- Constituer un front bâti de qualité valorisant l'image de l'agglomération depuis l'A12.

Affectation actuelle	Zone agricole	
Surface totale	95'000 m ²	
Nécessitant une reconversion	15'000 m ²	
Exploitable à terme	95'000 m ²	

Capacité à viser 110 habitants 250 emplois

Echéancier

- PAZ	selon PDR
- PAD	selon PDR

Acteurs concernés

- Commune du Vuadens
- Autres propriétaires

Fiche urbanisation U5 – Commune de Vuadens (3)

Secteur Le Margy (l)

Priorité : Site d'appoint B

Secteur situé à l'est des parties déjà urbanisées. Il est destiné à compléter le tissu résidentiel de Vuadens, en définissant la limite est du village, faisant front sur la colline du Dally.

Objectifs

- Créer un quartier résidentiel en relation avec la colline du Dally.
- Compléter le tissu urbain du village.
- Définir les contours de l'urbanisation selon des limites claires et de qualité.

Affectation actuelle	Zone agricole	
Surface totale	37'000 m ²	
Nécessitant une reconversion	5'000 m ²	
Exploitable à terme	37'000 m ²	
Capacité à viser	360 habitants	70 emplois
Echéancier	- PAZ	selon PDR
	- PAD	selon PDR
Acteurs concernés	- Commune de Vuadens - Propriétaires	

Secteur Au Village d'En Haut (m)

Priorité : Site d'appoint B

Ce secteur est situé en limite actuelle de l'urbanisation du village. Une occupation des interstices est envisageable dans le respect du site.

Objectifs

- Définir les contours de l'urbanisation selon des limites claires et de qualité.
- Prendre en considération, au besoin préserver, les espaces verts nécessaires à la qualité des environnements des bâtiments de valeur.

Affectation actuelle	Zone agricole	
Surface totale	56'000 m ²	
Nécessitant une reconversion	12'000 m ²	
A maintenir libre	30'000 m ²	
Exploitable à terme	26'000 m ²	
Capacité à viser	selon étude fine	
Echéancier	- PAZ	selon PDR
	- PAD	selon PDR
Acteurs concernés	- Commune de Vuadens - Propriétaires	

Secteur Le Dally (n)

Priorité : Site d'appoint B

Secteur situé en continuité avec la zone d'activités située sur la commune de Bulle et pouvant ainsi renforcer celle-ci. Etant le long de la rue de Vevey, il est bien desservi par les transports publics. L'urbanisation devra définir un front de qualité en relation avec la colline du Dally.

Objectifs

- Mettre à disposition des entreprises à forte valeur ajoutée des surfaces attractives tirant parti de leur visibilité depuis l'autoroute (vitrine).
- Constituer un front bâti de qualité valorisant l'image de l'agglomération depuis l'A12.

Affectation actuelle	Zone agricole et zone résidentielle	
Surface totale	25'000 m ²	
Exploitable à terme	25'000 m ²	
Capacité à viser	30 habitants	135 emplois
Echéancier	- PAZ	selon PDR
	- PAD	selon PDR
Acteurs concernés	- Commune de Vuadens - Propriétaires	

Fiche urbanisation U5 – Commune de Vuadens (4)

Planifications de détails : sites de réserve

L'engagement des sites de réserve sera coordonné par le PDR. Ils sont en principe destinés à couvrir les besoins à plus long terme de l'agglomération.

Secteur Sous-Crêt

Priorité : Site de réserve

Secteur lié au secteur de Planchy (Montcalia nord), sur la commune de Bulle. Aujourd'hui il est affecté en zone d'activités, toutefois, il est souhaitable de ne pas engager ce secteur avant que son pendant bullois ne soit affecté, son équipement étant lié à ce dernier.

Objectifs

- Privilégier l'implantation d'activités tertiaires à hautes valeurs ajoutées, ainsi que de l'habitat de qualité, ouvert sur la zone paysagère de Montcalia et du Dally.
- Privilégier la desserte par les haltes ferroviaires à proximité et le réseau de mobilité douce.

Affectation actuelle		Zone d'activités
Surface totale		41'500 m ²
Exploitable à terme		41'500 m ²
Capacité à viser	230 habitants	340 emplois
Echéancier	- PAZ	selon PDR
	- PAD	selon PDR
Acteurs concernés	- Commune de Vuadens	
	- Autres propriétaires	



Fiche urbanisation U6 – Centres commerciaux

Limitation des centres commerciaux

La commune de Bulle a déjà engagé une procédure qui vise à modifier la réglementation actuellement en vigueur sur les territoires des anciennes communes de Bulle et La Tour-de-Trême, en insérant dans les RCU respectifs un article relatif au commerce de détail. Cet article s'applique dans les zones susceptibles d'accueillir des commerces de détail. L'article vise à ce que les surfaces affectées au commerce de détail n'excèdent pas le 50% de la surface de plancher utile d'un bâtiment. Il ne s'applique pas aux bâtiments déjà existants. Dans l'attente de la modification de ces RCU, la commune de Bulle a demandé l'application de l'art. 85 LATeC (suspension d'autorisation de permis de construire).

Cette mesure devra être étendue à l'ensemble des communes de l'agglomération, voire les communes voisines de l'agglomération pouvant être touchées par le phénomène. Ces modifications peuvent s'engager indépendamment des autres modifications liées au projet d'agglomération.

Echéancier - Application 85 LATeC de suite
- Modification des PAL (RCU) 2008

Acteurs concernés

- Communes de l'agglomération
- Communes voisines
- Etat de Fribourg (SeCA)
- Préfecture